



Benoit SIMONNIN
Maire de Saint-Denis-sur-

Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Après le cours Trait-d'Union du mois dernier, vous avez entre les mains le « bulletin municipal » de l'année 2008. Avec ce numéro, nous mettons en œuvre notre politique de communication écrite telle que je vous l'avais présentée au mois de janvier.

Nous souhaitons à partir du présent numéro communiquer plus régulièrement avec vous. Au numéro bilan de l'année écoulée, viendront s'ajouter des numéros mensuels du Trait-d'Union qui vous informeront notamment sur l'actualité. Vous y trouverez donc chaque mois le compte-rendu du conseil municipal du mois précédent et des informations pratiques, en lien avec l'actualité de la Commune et la période de parution. Toute information ou article des associations ou des particuliers pourront aussi y trouver leur place. A périodicité régulière, nous ferons également un point sur nos travaux dans le cadre des commissions d'Agglopolys.

Ce second éditorial de l'année me permet aussi de revenir sur deux évènements récents qui ont, d'après les échos que nous avons eus, suscité quelques réactions dans la population dionysienne.

En premier lieu, l'absence de cérémonie de vœux du Maire et du Conseil Municipal. Je m'en suis déjà expliqué le mois dernier. La nouvelle équipe municipale, après une période d'apprentissage et de transition, n'était pas suffisamment prête pour faire un premier bilan des actions menées et présenter un projet suffisamment clair et précis pour l'année qui débutait. Notre premier budget n'est pas encore voté et, à défaut de cet outil essentiel dans la mise en œuvre de notre projet, nous n'étions pas en mesure d'avoir cette vision à moyen terme. De surcroît, et ce deuxième argument est à mes yeux suffisant, même si cette cérémonie avait été prévue, j'aurais probablement été contraint de l'annuler car la période nécessaire à sa préparation dans les meilleures conditions coïncidait avec les deux mois (novembre et décembre 2008) que nous avons passés sans secrétariat. Je m'en suis déjà expliqué et les gestions du secrétariat et du quotidien que j'ai dû assumer avec mes quatre adjoints nous ont occupés à plein temps. Aujourd'hui, l'équipe est au complet et opérationnelle. Nous pouvons reprendre un « rythme normal »... en attendant les vœux pour 2010.

En second lieu, je voulais revenir sur la vague de froid et ses conséquences sur la voirie communale. Tous les dionysiens ont eu à subir les contraintes et les désagréments imposés par ces circonstances exceptionnelles. Même si cela ne nous exonère pas de nos responsabilités, je ne pense pas que Saint-Denis-sur-Loire ait été plus mal lotie que ses voisines quelle que soit leur taille. Il suffisait, pour s'en rendre compte, de circuler dans les petites rues de plus grandes communes. La pénurie de matériel de salage à la DDE, le sous-équipement des villes et communes par rapport à des évènements qui ne s'étaient pas produits dans de telles proportions depuis plus de 20 ans et la période des fêtes au cours de laquelle le personnel communal apprécie de prendre des congés expliquent la longueur inhabituelle de la gêne occasionnée. Nous en tirerons évidemment les conséquences. Mais, pour information, nous avons consommé en trois jours autant de sable et de sel qu'au cours d'un hiver « normal ». Les réapprovisionnements étant impossibles, nous avons fait « avec les moyens du bord » en termes matériels et humains. Dans ces circonstances, je rends un hommage appuyé aux employés communaux qui n'ont pas compté leurs heures et, pour l'un d'eux, est venu travailler pendant ses congés.



**Bulletin
Municipal
Février 2009**

Bulletin n° 53

**Saint-Denis-sur-Loire,
Commune membre de**



**Saint-Denis-sur-Loire,
Commune inscrite**



Dans ce numéro :

Éditorial.....	1
Compte-rendus réunions de conseil municipal.....	2
Les salariés communaux.....	13
Les commissions communales.....	14
Agglopolys.....	22
Les associations.....	23
Calendrier des manifestations.....	36
Saint-Denis-sur-Loire hier et aujourd'hui.....	37
Poème.....	38
Etat civil.....	39
Démarches administratives.....	40
Nos animaux.....	42
L'ADSL.....	43
Divers et infos pratiques.....	44
Maire infos pratiques.....	48

Afin de mieux anticiper et nous organiser à l'avenir, j'ai demandé à la commission Voirie de travailler avec Jacky Chaumont et Thierry Sourisseau à la préparation d'un plan d'action. Nous n'avons pas pu et, soyons honnêtes, nous ne pourrons jamais dans de telles circonstances, dégager et entretenir toutes les voies de la Commune. Nous allons donc réfléchir à un plan de circulation pour faire en sorte que le maximum de dionysiens puisse accéder de chez lui à la RD 2152 (ancienne N152) par des axes praticables. Concentrer notre action sur quelques routes nous permettra d'être plus efficaces. Il faudra aussi, le cas échéant, envisager la mise en sens unique de manière temporaire de certaines voies pendant la période d'intempéries. C'est à ces seules conditions que nous pourrons vous offrir un service que nous voulons plus efficace. Nous serons prêts pour l'hiver 2009-2010 !

Je vais ici conclure cet éditorial afin de ne pas être trop long. Je pense que ces deux mises au point méritaient d'être faites.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal, fruit d'un travail collectif de l'ensemble de l'équipe municipale, des associations dionysiennes et de quelques particuliers. Je tenais à adresser mes plus vifs remerciements à tous et plus spécifiquement à Claudine Bocquel pour le travail considérable qu'elle a fourni dans l'élaboration et la mise en forme de ce bulletin.

* * * * *

VOUS VENEZ D'EMMENAGER A SAINT-DENIS-SUR-LOIRE ?

Bienvenue dans notre commune !

Nous vous invitons à venir vous présenter en Mairie pour y retirer un livret d'accueil qui vous permettra de mieux connaître notre commune et les associations dionysiennes. Ce premier contact nous permettra également de faire votre connaissance.



Vous lisez difficilement les pages de ce journal ?

N'hésitez pas à nous le dire.

Nous vous proposons une édition en gros caractères.

Merci de bien vouloir en faire la demande auprès des Secrétaires de Mairie.

Comptes-rendus des réunions du conseil municipal

VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Présents : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Sophie MILTEAU, Jean-Pierre MOREAU, Jacques DAUDIN, Christophe CHARRIER, Christine MAUVISSEAU, Dominique CORMIER, Sylvain BRETON, Serge GACHE, Marie-Ange CHESNEAU-CHAURIN, Christophe ROCHEREAU.

Absent et excusé : Loïc FONTAINE (procuration donnée à M. Jacques DAUDIN)

Secrétaire de séance : Christophe CHARRIER

Convocation du 13 septembre 2008

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 H 40.

+ LOCATION D'UNE BENNE POUR DECHETS VERTS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par les employés communaux : ceux-ci sollicitent la location d'une benne pour déchets verts, afin de leur éviter des allers-retours incessants à la déchetterie en période de tailles, chute des feuilles (perte de temps, véhicule communal très sollicité...).

Monsieur le Maire présente les devis des Ets MAURICE et de BARBAT Recyclage. Au regard des différents paramètres intervenant dans le coût d'une mise à disposition, c'est l'offre de l'entreprise BARBAT qui apparaît la mieux-disante.

Un débat s'engage. Monsieur GACHE suggère d'acquérir un broyeur afin de pouvoir faire du compost. C'est une solution qui peut être intéressante mais une étude approfondie s'avère nécessaire.

Après discussion, le Conseil Municipal émet, dans l'immédiat, un avis défavorable à la location d'une benne.

+ PROJET D'ACQUISITION D'UN MEUBLE À CADASTRE

L'actuel meuble à cadastre est encombrant, peu esthétique et, de surcroît, n'est plus adapté à la dimension des nouvelles planches cadastrales.

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un nouveau meuble au prix de 3 683,68 € TTC (Ets SEDI).

☞ Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition. La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2009.

+ SYNDICAT DE LOISIRS MÉNARS-MULSANS-ST DENIS SUR LOIRE-VILLERBON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux délibérations du Syndicat Intercommunal de Loisirs de ST-DENIS-SUR-LOIRE – MENARS – VILLERBON - MULSANS :

- la première en date du 12 avril 2007 sollicitant la dissolution du Syndicat de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher
- la seconde en date du 28 juillet 2008, concernant l'arrêt des comptes de ce même syndicat et la répartition entre les communes membres de l'excédent d'un montant total de 15 107,31 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ PREND ACTE de la dissolution du syndicat,
- ◆ APPROUVE la répartition de l'excédent qui a été faite lors de la réunion du 28 juillet 2008, soit pour la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE la somme de 5 315,43 €

+ REMBOURSEMENT DE FRAIS KILOMÉTRIQUES AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les membres du personnel administratif et technique peuvent être amenés à se rendre hors de la commune, pour les besoins du service, avec leur véhicule personnel.

Il propose que les frais kilométriques afférents à ces déplacements exclusivement liés aux nécessités de service soient remboursés au personnel concerné.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ EMET UN AVIS FAVORABLE à cette proposition
- ◆ DECIDE qu'un ordre de mission soit établi pour chaque déplacement, et que les frais kilométriques soient remboursés au personnel, sur la base du dernier tarif en vigueur et en fonction de la puissance fiscale du véhicule utilisé.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ **COMMISSION TRANSPORTS :**

Le point réalisé sur les transports en commun existant à Saint-Denis-sur-Loire fait ressortir que des trous existent dans l'organisation de la desserte de la commune. Il existe des correspondances mais les créneaux horaires actuels sont insuffisants.

➤ **COMMISSION URBANISME :**

✓ **LOTISSEMENT DE LA MARTINIÈRE**

Le projet avance. Une rencontre avec la DDEA est prévue le 6 octobre pour soumettre le projet de lotir « 2^{ème} version ». L'enquête parcellaire en vue de l'expropriation (terrain DEMANGE) suit son cours.

✓ **ZONE DES GRANDS CHAMPS**

M. DUPLEIX, architecte, vient présenter son dossier lundi en présence de M. GOURDAIN. Axes du projet à confirmer : habitat et activités commerciales et artisanales.

✓ **TERRAINS CONSORTS CAZIN**

Le promoteur Val de Loire Habitat est en train d'acquérir les parcelles appartenant aux Consorts Cazin. Une partie des terrains est située en zone Ue (réservée aux équipements collectifs). La DIA vient d'être réceptionnée en mairie. Une décision va devoir être prise quant à l'exercice du droit de préemption urbain sur ces terrains. Une recherche de négociation serait peut être à envisager avec le promoteur.

➤ **COMMISSION VOIRIE :**

- Les travaux d'extension de l'éclairage public au hameau de Villeneuve sont achevés.
- Une rencontre avec la DDEA a permis de faire un état des lieux sur l'état général des infrastructures ; un programme de voirie va être établi.
- Des devis pour l'élagage ont été demandés.
- Il est souligné que les abris-bus auraient besoin d'être repeints (à voir avec les employés communaux).

➤ **COMMISSION SCOLAIRE :**

- La rentrée s'est bien passée.
- Un point sur les horaires de travail a été fait avec l'ensemble des agents.
- Les démarches pour la dissolution du SIVOS avec le RPI d'AVERDON-CHAMPIGNY-en-BEAUCE suivent leur cours.

➤ **COMMISSION PATRIMOINE - TOURISME :**

✓ **PROJET SENTIERS DE RANDONNEE PEDESTRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que ce sujet a été abordé en Commission Finances d'AGGLOPOLYS et en Bureau Communautaire et qu'un doute sur l'intérêt communautaire de cette compétence s'est fait ressentir. Vu les moyens financiers limités, le débat s'est plutôt axé sur l'entretien des infrastructures existantes (ex : pistes cyclables). Néanmoins, compte tenu de l'avis favorable que ce dossier a reçu auprès du Président, ce projet devrait pouvoir voir le jour dans la cadre de la compétence communautaire.

➤ COMMISSION CIMETIÈRE

Lors de sa dernière réunion, cette commission s'est donnée pour objectif dans un premier temps, de mettre l'accent sur l'amélioration de la gestion et de l'organisation administrative dans ce domaine, avec pour finalisation, l'informatisation. Parallèlement, un effort sera fait dans l'aménagement et l'embellissement du cimetière.

✚ AGGLOPOLYS : COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ COMMISSION ASSAINISSEMENT :

Des courriers d'information ont été envoyés dans quatre foyers dionysiens sur la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif.

Aucun retour pour l'instant n'a eu lieu en Mairie.

➤ COMMISSION FINANCES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'uniformisation de la taxe sur les ordures ménagères (TOM) dans les communes d'Agglopolys, il est à prévoir, pour Saint-Denis-sur-Loire, une hausse de celle-ci pour les années 2009, 2010 et 2011.

Une information complémentaire sera faite aux dionysiens dans un prochain Trait-d'Union.

➤ DIVERS :

Agglopolys et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) organisent un voyage d'étude de deux jours dans l'agglomération rennaise pour y découvrir plusieurs exemples d'éco-quartiers.

Le Maire et les Adjoints, pressentis à l'origine du projet, n'étant pas disponibles aux dates concernées, Dominique CORMIER se propose de participer à ce voyage d'étude.

✚ POINT SUR LES DIFFERENTS POSTES BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire remet à chaque membre du Conseil Municipal un point sur les crédits budgétaires à ce jour en leur demandant d'en prendre connaissance afin de l'examiner lors de la prochaine séance.

En ce qui concerne le budget « EAU », une délibération est prise annulant et remplaçant celle du 25 juillet 2008, relative à un transfert de crédit (non-respect de l'équilibre budgétaire).

✚ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire souhaite savoir de quelle manière les membres du Conseil Municipal veulent recevoir les comptes-rendus de séance.
 - ⇒ Par mèl sauf MM. DAUDIN et GACHE qui les recevront par courrier
- Compte-rendu sommaire de la réunion cantonale qui a eu lieu le 16 septembre au Conseil Général et notamment l'information obtenue sur la couverture de la commune par l'ADSL.
- Réception d'un devis de FRANCE TELECOM pour l'installation d'un standard. ☹ Coût trop onéreux. Néanmoins, une ligne supplémentaire sera installée à la cantine scolaire et une évolution du système informatique du secrétariat sera réalisée.
- Un PPR (Plan de Prévention des Risques) et un PSC (Plan de Sauvegarde Communal) vont devoir être élaborés. S'agissant de dossiers très lourds, du personnel compétent va être mis à la disposition des communes par AGGLOPOLYS pour leur conception.

Le groupe de pilotage mandaté pour préparer ces dossiers est composé des membres de la Commission Sécurité. Parmi eux, un interlocuteur doit être désigné.

☺ Christophe ROCHEREAU sera cet interlocuteur.

- L'aspirateur à feuilles acheté par l'intercommunalité est hors d'usage. Un nouvel achat doit-il être envisagé ? La commune de VILLERBON ne souhaite pas s'y associer et nos agents communaux l'utilisaient très peu. ☹ AFFAIRE SANS SUITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55.

VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Présents : Benoit SIMONNIN, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Sophie MILTEAU, Jean-Pierre MOREAU, Jacques DAUDIN, Christine MAUVISSEAU, Dominique CORMIER, Sylvain BRETON, Serge GACHE, Marie-Ange CHESNEAU-CHAURIN, Loïc FONTAINE, Christophe ROCHEREAU

Absents excusés : Martine CIRET,
Christophe CHARRIER, pouvoir donné à Patrick MENON

Secrétaire de séance : Claudine BOCQUEL

Convocation du 18 octobre 2008.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 H 35.

INTERVENTION DE MME JACQUELINE GOURAULT, PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE D'AGGLOPOLYS

Mme le Sénateur-Maire de La Chaussée Saint-Victor, Première Vice-présidente d'Agglopolys, présente Agglopolys, Communauté d'Agglomération du Blésois, au Conseil Municipal.

Devant l'intérêt que présente un tel exposé, il est envisagé de faire une présentation aux habitants de Saint-Denis-sur-Loire lors d'une réunion publique au cours des prochains mois.

DROIT D'ACCUEIL DES ÉLÈVES EN CAS DE GRÈVE

M. le Maire rappelle les textes sur l'obligation de la mise en place du service par les communes, les modalités et la responsabilité de l'État. Il fait part au Conseil de son inquiétude sur le fait qu'aucune qualification n'est exigée pour les personnes chargées de cet accueil. Il ne se dit pas prêt à confier les enfants de la Commune sans avoir l'assurance de la compétence des personnes en charge de cette mission.

Il informe donc le Conseil Municipal de son intention de ne mettre sur la liste adressée à l'Inspection Académique que les employées communales, actuellement chargées de la responsabilité des enfants et dont on connaît les compétences.

En cas d'indisponibilité de ce personnel, le service ne serait pas assuré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord sur cette démarche.

GESTION DU CIMETIÈRE : MISE EN PLACE D'UN COMITÉ CONSULTATIF

M. le Maire souhaite mettre en place un Comité Consultatif en lieu et place de la Commission Municipale de gestion du Cimetière. Il considère que la connaissance de certains dionysiens en la matière serait un apport très intéressant pour les travaux de cette commission.

Le Conseil Municipal réfléchit aux personnes qui pourraient intégrer ce groupe de travail. Elles seront consultées individuellement plus tard.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ EMET UN AVIS FAVORABLE à la création d'un comité consultatif de gestion du Cimetière de Saint-Denis-sur-Loire.

VENTE DE SENTIERS RURAUX

Monsieur le Maire rappelle les termes des délibérations des 13 décembre 2007, 07 février 2008 et 25 avril 2008 par lesquelles la commune de Saint-Denis-sur-Loire prononçait la désaffectation de divers chemins ruraux et décidait notamment la vente du sentier rural n° 42 pour partie.

Une modification du parcellaire cadastral en date du 11 août 2008 apporte des précisions quant aux surfaces concernées.

Pour ces opérations, chaque propriétaire devra s'acquitter des frais afférents à son acquisition auprès du géomètre d'une part (Cabinet LEROUX), et du notaire d'autre part (Maître MUNIER à MER).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à cette vente et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

MODIFICATION DE PARCELLAIRE CADASTRAL

Monsieur le Maire présente le dossier de modification du parcellaire cadastral suite à la division de différentes parcelles appartenant à MM et Mmes Cansière et Martin et à l'association Emmaüs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'acquisition des nouvelles parcelles concernant les projets communaux,
- ◆ **FIXE** le prix d'acquisition de ces parcelles ;
- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer les actes notariés qui seront confiés à Maître MUNIER Cyril, notaire, à MER, ainsi que tous autres documents utiles au bon déroulement de cette affaire.
- ◆ **PRECISE** que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune.

MISSION DES RISQUES MAJEURS : ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. le Maire présente le compte-rendu des premières réunions qu'il a eues avec le responsable de la Mission Risques Majeurs de la Ville de Blois, mis à disposition d'Agglopolys pour aider les communes à élaborer les PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et PPR (Plan de Prévision des Risques).

Les travaux sont engagés mais il reste beaucoup à faire.

Deux risques majeurs sont répertoriés pour la Commune de Saint-Denis-sur-Loire : les risques Inondation et Transport de matières dangereuses.

M. le Maire propose, compte tenu de la proximité de la centrale nucléaire de Saint-Laurent, d'ajouter le risque Nucléaire dans l'information qui sera faite aux dionysiens.

Christophe ROCHEREAU, conseiller municipal, est nommé correspondant de la Commune auprès de la mission risque majeur d'Agglopolys.

Une délibération doit être prise afin d'informer les autorités que la Commune de Saint-Denis-sur-Loire a commencé ces travaux d'élaboration de ces deux documents.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ **PREND ACTE** du début des travaux d'élaboration du PCS et de la nomination de M. Christophe ROCHEREAU comme correspondant de la Commune.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les responsables des différentes commissions communales font le compte-rendu des activités de leurs instances :

- **Commission Environnement** (Sophie MILTEAU)
 - Réflexion sur l'aménagement des entrées de village ;
 - Réflexion à mener avec la Société de Chasse sur la plantation de haies sur les parcelles appartenant à la Commune ;
 - Début des travaux sur le recensement des chemins ruraux existant ou devant exister ;
 - Lancement des études pour la récupération des eaux de pluies sur certains bâtiments communaux afin de permettre l'arrosage des plantations en été.
 - Annonce de la réunion publique du 17 novembre 2008 à Villebarou pour la présentation des résultats de l'enquête sur la thermographie aérienne.
- **Commission Voirie** (Jean-Pierre MOREAU)
 - L'entreprise Arbo-Concept a été retenue pour l'élagage des platanes de la rue de la Loire et les arbres de la place de l'Église et des écoles. L'allée des Platanes sera faite fin 2008 (au moins 3 arbres seront abattus, le reste taillé), les autres travaux seront faits début 2009.

- **Sport et Culture et Vie Associative** (Sylvain BRETON)
 - Il est fait un recensement de toutes les associations de Saint-Denis-sur-Loire. Une fiche de renseignement par association sera créée.
 - Il sera proposé un rendez-vous à chaque association afin de mieux les connaître et d'évaluer leurs attentes et leurs besoins.
 - Élaboration d'un dossier de demande de subvention.
- **Patrimoine et Tourisme** (Dominique CORMIER)
 - M. le Maire informe le Conseil que le projet dionysien de création d'un sentier de randonnée pédestre, prévu pour 2009, est reporté par Agglopolys en 2010. Ce sont les projets de 2008 qui seront réalisés en 2009.
 - M. le Maire précise que le sujet des pistes cyclables et sentiers de randonnée pédestre suscite un gros débat au bureau d'Agglopolys, notamment sur l'intérêt communautaire de ces projets.

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- DP n°16 : M. Richard TOURNOIS, 8 rue Gabriel Charrier : Construction d'une clôture
- DP n°17 : Mme Elisabeth CROSNIER, 6 rue de la Croix : Ouverture d'un portail

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT PAR AGGLOPOLYS

M. le Maire explique qu'Agglopolys, dans le cadre de sa compétence Voirie, a proposé aux communes de rembourser par anticipation les emprunts concernant cette compétence. Il est laissé libre choix à chaque Commune de solliciter le remboursement anticipé ou non.

La somme concernée pour la commune de Saint-Denis-sur-Loire est de **7 326,81 €**. M. le Maire propose de demander le remboursement anticipé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ AUTORISE le Maire à signer la présente convention.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Maire et les Adjoints, représentants de la Commune dans les commissions d'Agglopolys, rendent compte au Conseil Municipal des travaux réalisés.

QUESTIONS DIVERSES

- **Enfouissement de Réseaux** : M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion de suivi du chantier d'enfouissement des réseaux Chemin de Pissevin a lieu tous les jeudis matin. Pour l'instant, tout se passe normalement. Seule modification par rapport au projet initial : la tranchée principale sera inversée et donc faite côté gauche (en allant vers Macé).
- **Éclairage Public** : Nous profiterons des travaux d'enfouissement de réseau pour améliorer l'éclairage du carrefour Chemin de Pissevin, rue Médicis et rue du Vieux Moulin. Les nombreux points noirs relevés dans cette zone seront traités. Une étude est en cours.
- **DIA sur les ventes de terrains en face de l'école Maternelle** : M. le Maire informe le Conseil que les terrains rue de la Loire, situés en face de l'école maternelle, sont en vente à un promoteur. Le Conseil doit décider si la Commune exerce ou non son droit de préemption. Le problème vient de la mixité de la plupart des parcelles : certains secteurs sont en zone UE et intéressent la Mairie et d'autres sont en zone 1AU et donc susceptibles d'être aménagés par le lotisseur. Des négociations tripartites seront menées avec les propriétaires et le lotisseur.
- **Ex SOFARAMA** : M. le Maire signale qu'il est en contact avec les propriétaires des terrains et bâtiments de l'ancien magasin Sofarama. Leur projet actuel serait de faire une salle destinée à des expositions, salons...

- **Traitement des Déchet de Soins** : Agglopolys et Val Éco ont mis en place un système de borne de récupérations des déchets de soins. Deux bornes sont installées sur le périmètre d'Agglopolys : une à la déchetterie rue de Châteaudun et l'autre à Saint-Gervais-la-Forêt, route Nationale, proche du Parc de la Patte d'Oie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 15.

VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Présents : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Sophie MILTEAU, Jean-Pierre MOREAU, Christophe CHARRIER, Christine MAUVISSEAU, Dominique CORMIER, Sylvain BRETON, Serge GACHE, Loïc FONTAINE, Christophe ROCHEREAU

Absents excusés : Jacques DAUDIN, pouvoir à Patrick MENON
Marie-Ange CHESNEAU-CHAURIN, pouvoir donné à Sophie MILTEAU

Secrétaire de séance : Martine CIRET

Convocation du 15 novembre 2008.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 H 40.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2ÈME CLASSE À TEMPS NON-COMPLET

Parmi les quatre candidates rencontrées pour ce poste, deux ont le profil souhaité. Le choix n'est pas encore arrêté définitivement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ DONNE UN AVIS FAVORABLE à la création du poste.

EXAMEN DES COEFFICIENTS DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Les régimes indemnitaires concernent les personnels administratifs et techniques titulaires. Il n'y a pas de régime indemnitaire pour les personnels contractuels.

M. le Maire explique le principe de ces indemnités : elles sont versées mensuellement à partir d'un montant annuel, dépendant de l'indemnité et du grade de l'agent, pondéré par un coefficient. Ce coefficient est révisable à tout moment.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'attribution des indemnités IEMP et IFTS ou IAT à tous les personnels administratifs titulaires et l'indemnité IAT à tous les personnels techniques titulaires de la Commune,
- ◆ AUTORISE LE MAIRE à fixer par arrêté le niveau annuel des coefficients après que le sujet ait été débattu en conseil municipal.

ADHÉSION À UN ORGANISME D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL

M. le Maire présente la proposition qu'il fait au Conseil d'adhérer à un organisme d'action sociale (en l'occurrence le CNAS) moyennant une cotisation basée assise sur la masse salariale.

Le coût annuel serait pour la Commune d'environ 1 500 – 2 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ EMET UN AVIS DÉFAVORABLE à la proposition d'adhésion immédiate.
- ◆ Il décide de consulter préalablement le personnel et de se renseigner auprès d'Agglopolys pour savoir si un service similaire existe en interne.

CHANGEMENT DU FOURNEAU DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire explique que le fourneau (feux gaz et four) de la cantine scolaire a besoin d'être remplacé. Une réparation très provisoire vient d'être réalisée mais l'âge et l'état du matériel nécessite son renouvellement.

Deux devis nous sont déjà parvenus. Le coût de l'investissement devrait être approximativement de 6 000 €. Un troisième devis est en attente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au remplacement du fourneau de la cantine scolaire et autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires.

SIVOS CISSE – VALLÉE SAINT-JEAN : ÉTUDE D'UNE NOUVELLE STRUCTURE

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'un conseil syndical du SIVOS Cisse-Vallée St-Jean s'est tenu le mercredi 19 novembre 2008. Il a été décidé que, sous sa forme actuelle (5 communes : Averdon – Champigny en Beauce – Ménars – Villerbon – Saint-Denis-sur-Loire), ce syndicat poursuivrait ses activités jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008-2009 sous la présidence de M. Bernard DIRION. A l'issue de celle-ci, Ménars, Villerbon et Saint-Denis-sur-Loire mettront en place leur propre structure, opérationnelle pour la rentrée 2009.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ **VOTE LE RETRAIT** de la commune de Saint-Denis-sur-Loire du SIVOS Cisse-Vallée Saint-Jean à la fin de l'année scolaire 2008-2009.

AGGLOPOLYS

➤ **PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007**

M. le Maire présente le rapport d'activité 2007 de la Communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys).

➤ **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

M. le Maire présente le rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement Collectif et Non Collectif pour l'année 2007.

Pour information, sur les 377 installations de la Commune, 373 sont reliées à l'assainissement collectif et 4 disposent d'un assainissement non collectif.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est pour la Commune de 70 (note de 0 à 100). La moyenne des communes d'Agglopolys est de 64.

Le nombre d'interventions sur le réseau a été de 4 en 2007.

L'enquête menée en 2007 sur les installations d'assainissement non collectif (SPANC) a révélé que sur les 4 installations dionysiennes :

- 2 n'étaient plus aux normes,
- 1 nécessitait des travaux de mise en conformité,
- 1 propriétaire n'avait pas répondu à l'enquête.

Il a été décidé que, dans l'immédiat, aucune obligation ne serait faite aux propriétaires de réaliser les travaux nécessaires.

Le rapport est à disposition du public en Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ **DONNE ACTE** de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2007.

➤ COMPTE RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Maire et les Adjoints, représentants de la Commune dans les commissions d'Agglopolys, rendent compte au Conseil Municipal des travaux réalisés.

+ COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les responsables des commissions du Conseil Municipal rendent compte à l'ensemble du Conseil de l'activité et des travaux de leurs commissions.

Il est notamment mis en avant le travail de la commission Vie Associative qui a entrepris de rencontrer les responsables de toutes les associations qui ont leur siège social à Saint-Denis-sur-Loire.

+ PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATION PRÉALABLES

- **Déclaration préalable :**
 - M. MALÉGAT, rue Muraton, pour un remplacement de velux
- **Permis de construire :**
 - M. Jean MICHEL, rue des Moissons, pour la construction d'une maison d'habitation.
 - M. Laurent CAVAREC, rue de Loire, pour des travaux d'aménagement et de modification.

+ BUDGET 2009

M. le Maire demande aux responsables des différentes commissions que des propositions motivées lui soient faites afin de préparer le budget 2009.

+ QUESTIONS DIVERSES

- **Éclairage public :** M. le Maire informe le Conseil que le contrat d'éclairage public prend fin au 31 décembre 2008. Les délais pour passer un nouvel appel d'offres n'étant pas suffisants, il propose de souscrire une prorogation du contrat actuel avec ETDE le temps de la négociation du nouveau (3 à 6 mois).
- **Illumination de Noël :** La société ETDE mettra en place les décorations pour les illuminations de Noël début décembre. Elles seront enlevées début janvier. Un débat a lieu sur l'opportunité de maintenir ces illuminations dans le contexte actuel (énergie rare et de plus en plus chère, développement durable...). Il est décidé que pour cette année, nous renouvelons ce qui se faisait les années précédentes mais, qu'en temps voulu, le Conseil décidera d'une éventuelle nouvelle politique pour 2009.
- **Enfouissement de réseaux :** Jean-Pierre MOREAU présente le déroulement du chantier d'enfouissement de réseaux Chemin de Pissevin et rue Médicis. Aucun problème n'est à déplorer. La deuxième tranche (rue de Bellevue, rue de l'Église, rue du Lierre, rue de la Loire) devrait commencer courant janvier.
- **École :** Martine CIRET présente le compte-rendu du dernier conseil d'école. Pas de problèmes particuliers en ce qui concerne l'école, la garderie et la cantine de Saint-Denis-sur-Loire. Les quelques questions plus générales sur la garderie et le transport scolaire ont été débattues en réunion de SIVOS. Un courrier a été envoyé par M. le Maire aux délégués de parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55.

VENDREDI 15 DECEMBRE 2008

Présents : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Sophie MILTEAU, Jean-Pierre MOREAU, Jacques DAUDIN, Christophe CHARRIER, Christine MAUVISSEAU, Dominique CORMIER, Sylvain BRETON, Serge GACHE, Marie-Ange CHESNEAU-CHAURIN, Loïc FONTAINE.

Absent et excusé : Christophe ROCHEREAU, pouvoir à Patrick MENON

Secrétaire de séance : Claudine BOCQUEL

Convocation du 8 décembre 2008

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 H 40.

INDEMNITÉS GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Préfet de Loir-et-Cher de février 2008 concernant le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église.

Cette indemnité est de 464,49 € si le gardien réside dans la commune, et de 117,10 € s'il ne réside pas dans la commune. Le gardien de l'église de Saint-Denis-sur-Loire est M. Michel Lemaire, curé de La Chaussée-Saint-Victor.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ DONNE UN AVIS FAVORABLE pour le versement de cette indemnité.

VIREMENTS DE CREDITS

M. le Maire présente la situation des comptes Recettes et Dépenses de fonctionnement.

Après avoir expliqué aux nouveaux conseillers le rôle des « restes à réaliser » dans le fonctionnement budgétaire d'une commune, il présente l'état des restes à réaliser à la fin de l'exercice comptable 2008.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ DONNE UN AVIS FAVORABLE pour ces virements de crédits.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL

Il s'agit de prendre une délibération pour les remboursements de frais d'autoroutes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ EMET UN AVIS FAVORABLE à cette proposition

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ DE GRAND BLOIS DÉVELOPPEMENT

Une concession d'aménagement a été signée le 11 juin 2007 entre la Commune de Saint-Denis-sur-Loire-sur-Loire et la SEM Grand Blois Développement pour l'opération d'habitat et d'équipements publics du lotissement de la Martinière. Concession de 4 ans.

Calendrier prévisionnel :

- Maîtrise du foncier :	2 ^{ème} semestre 2009
- Travaux de la 1 ^{ère} tranche :	2 ^{ème} semestre 2009
- Cession des lots :	2 ^{ème} semestre 2009
- Travaux de finition :	fin 2010 – début 2011

Le projet de lotissement a été présenté à la D.D.E.A., qui a donné un avis favorable, et à l'architecte des Bâtiments de France, qui a donné un avis plus réservé.

Un règlement, plus restrictif que le PLU, est en cours d'élaboration, pour une harmonisation des constructions sur l'ensemble du lotissement.

Les critères d'attribution des terrains seront définis par la Municipalité et tiendront compte de facteurs tels que les mixités sociale et générationnelle, du nombre d'enfants scolarisés... A partir de ces critères, les candidats à l'acquisition de parcelles seront retenus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ DONNE QUITUS à Grand Blois Développement pour son C.R.A.C.

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATION DE TRAVAUX

Aucun dossier n'a été déposé.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire fait un point sur la procédure d'expropriation diligentée à l'encontre du dernier propriétaire qui refuse de vendre, aux conditions qui lui avaient été proposées, une parcelle d'environ 300 m², dans le périmètre du futur lotissement de la Martinière. Le rapport, favorable pour la Commune, du commissaire-enquêteur vient de nous parvenir. Nous sommes maintenant dans l'attente de la décision du juge des expropriations.
- M. le Maire fait une information sur les achats des terrains qui se situent rue de la Loire, face à l'école. Les parcelles vont être achetées par Val de Loire Habitat. Elles sont classées, pour environ moitié en Zone UE (équipements collectifs) et l'autre moitié en zone AU (A Urbaniser). La Commune de Saint-Denis-sur-Loire s'engage à acquérir les parcelles situées en zone UE. Ces acquisitions devant se faire courant 2009, il conviendra de budgéter cette somme pour l'exercice 2009.
- Concernant le P.L.U., nous disposons d'un seul exemplaire en Mairie. Il serait nécessaire d'en acquérir un exemplaire papier supplémentaire et une version numérique auprès de l'urbaniste. La version numérique proposée est verrouillée, il ne peut donc y être apporté aucune modification, mais est un outil facilement transmissible à d'autres organismes. Il serait cependant intéressant de disposer, pour la Mairie, d'une version modifiable. M. le Maire se renseigne sur le coût que cela représenterait.
- Population : le dernier recensement (2006) fait état d'une population de 901 habitants. C'est le chiffre officiel au 1^{er} janvier 2009, pour notre Commune. Il sera dorénavant revu officiellement au 1^{er} janvier de chaque année.
- Mme Ciret indique que jusqu'à présent, il était offert une boîte de chocolats au personnel communal. Après en avoir discuté, le conseil décide d'attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 30 € chez les commerçants blésois adhérents au système « chèque-cadeau ».
- Cérémonie de la Sainte-Barbe à La Chaussée-Saint-Victor le samedi 20 décembre. M. le Maire étant absent à cette date, la commune sera représentée par Patrick MENON et Claudine BOCQUEL.
- Les colis de Noël, constitués de spécialités régionales achetées aux « Palets Solognots », seront distribués aux personnes résidant sur la commune, âgées de plus de 75 ans, avant la fin de l'année, par les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.



VENDREDI 23 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le vingt trois janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benoit SIMONNIN, Maire.

PRESENTS : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Sophie MILTEAU, Jean-Pierre MOREAU, Jacques DAUDIN, Christophe CHARRIER, Christine MAUVISSEAU, Dominique CORMIER, Sylvain BRETON, Serge GACHE, Marie-Ange CHESNEAU-CHAURIN, Loïc FONTAINE, Christophe ROCHEREAU.

Secrétaire de séance : Patrick MENON

Date de la convocation : 17 janvier 2009

RÉGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil Municipal **accepte** d'attribuer le régime indemnitaire à Mme PICHOT-DUCLOS Odile, Adjoint Administratif 2ème classe, à savoir l'IAT (coefficient 1) et l'IEMP (coefficient 0,8).

DÉFINITION DES DÉPENSES IMPUTABLES AU COMPTE « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Outre les dépenses afférentes aux cérémonies officielles, le Conseil Municipal précise les dépenses imputables au compte « FÊTES et CÉRÉMONIES » et **fixe** notamment à 200 € maximum le montant du cadeau offert lors d'évènements particuliers.

GROUPE DE PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE PAR AGGLOPOLYS

La démarche est officiellement lancée.

Ce projet s'articule auprès de 5 modules :

- diagnostic de territoire ;
- objectifs et enjeux communs ;
- moyens et ressources ;
- arbitrages des priorités ;
- concertation et communication.

Monsieur le Maire présente sommairement le projet du Centre Nautique devant se réaliser Zone des Grands-Champs.

Il donne le compte-rendu des dernières réunions de la CLETC concernant le transfert des piscines TOURNESOL et QUAI SAINT-JEAN.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

- **INFRASTRUCTURES** : L'estimation des travaux de réfection de la rue des Sarrazinières s'élève à 250 000 € (voirie, eaux pluviales, caniveaux...).
- **HABITAT** :
 - Plan de rénovation urbaine sur la ville de BLOIS (Coty, Kennedy, Croix Chevallier, Sarrazines) – Infrastructures nouvelles pour les cycles et les piétons.
 - Zone de la Bouillie à VINEUIL : il ne reste plus qu'une trentaine d'habitations à acquérir.

- SIAB :
 - Plan d'Aménagement et de Développement Durable : projet d'un plan intercommunal.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Les principales conclusions sont les suivantes :

- Plus de la moitié des communes du Nord de la Loire perd des habitants, en particulier BLOIS et LA CHAUSSEE SAINT-VICTOR.
- La quasi-totalité des communes du Sud de la Loire gagne des habitants, notamment VINEUIL et SAINT-GERVAIS LA FORÊT.
- Vieillesse confirmée de la population entre 1999 et la période récente.
- Baisse des effectifs scolaires dans les communes urbaines et périurbaines.
- Évolution du logement social avec une délocalisation constatée (moins à BLOIS, plus en zone périurbaine)

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

• COMMISSION SCOLAIRE – Martine CIRET

Retrait des communes de MENARS, VILLERBON et SAINT-DENIS-SUR-LOIRE du SIVOS.

Se pose la question de la création d'un SIVOS ou d'un fonctionnement par convention.

• COMMISSION « VIE ASSOCIATIVE » - Sylvain BRETON

Il présente le compte-rendu des rencontres avec les associations de la commune.

La commission propose :

- Qu'un projet de convention pour la mise à disposition des bâtiments communaux soit établi avec les associations ;
- Qu'un dossier identique de demande de subvention soit remis aux associations hors commune (pour 2010) ;
- Que pour 2009, une enveloppe de 4 000 € semble suffisante pour satisfaire les demandes de subvention.

• COMMISSION VOIRIE – Patrick MENON

Il présente les différents devis étudiés :

- entretien courant : 10 000 €
- élagage Place de l'Église : 5 000 €
- signalisation horizontale/verticale : 7 000 €

• COMMISSION ENVIRONNEMENT – Sophie MILTEAU

Elle présente le projet de plan localisant l'implantation des haies, taillis et jachères au bord des voies communales.

Elle informe que le prix d'une cuve pouvant recevoir les eaux de pluie du local technique s'élèverait à 9 000 euros minimum.

• COMMISSION PATRIMOINE – Dominique CORMIER

Il propose une réflexion sur la restauration du lavoir situé rue Muraton.

Coût et intervenant (entreprises, chantier jeunes...) à définir.

POINT SUR L'ARTICLE 89 DE LA LOI D'AOÛT 2004 SUR LE FORFAIT COMMUNAL

La loi est en train d'évoluer.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a à nouveau reçu un courrier d'une école privée sollicitant le paiement du forfait communal. Il fait connaître son avis défavorable à ce

sujet et demande au Conseil Municipal de s'exprimer, sachant néanmoins que ce dossier relève de la compétence du SIVOS.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis de principe défavorable au versement du forfait communal.

 **URBANISME – PATRICK MENON**

Déclaration préalable déposée par M. LEGRAS Daniel pour la pose de trois châssis de toit sur sa maison d'habitation.

L'ordre du jour étant épuisant, le Conseil Municipal est clos à 00h15.

Après les conseillers municipaux dans un bulletin précédent, il nous semblait important de vous présenter ceux qui, à nos côtés, sont tous les jours au service de la commune.

LES SALARIES COMMUNAUX

SECRETARIAT



Françoise OURY
Rédactrice-chef
Secrétaire de Mairie



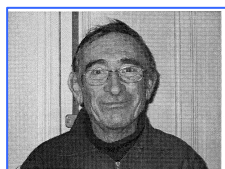
Odile PICHOT-DUCLOS
Adjoint administratif
Secrétaire de Mairie à
temps partiel

EMPLOYÉS TECHNIQUES

Thierry SOURISSEAU
Adjoint Technique
stagiaire



Jacky CHAUMONT
Adjoint Technique



Michel DELABOISSIÈRE
Adjoint Technique
« intercommunal »

ÉCOLES ET ENTRETIEN DES LOCAUX



Catherine HOURY
Adjoint Technique
Fonction : Garderie
et ménage à l'école



Claudie MORHANGE
Adjoint Technique
Fonction : Cuisinière à
la cantine scolaire



Céline FONTAINE
Contractuelle
Fonction : ATSEM,
garderie et ménage à
l'école



Marie-France MABILLEAU
Adjoint Technique
Fonction : Ménage

LES ENSEIGNANTES



Sophie MOHR
Directrice
Maternelle



Françoise LOUBRIEU
CP - CE1

Les enseignantes ne sont pas employées par la Commune, bien sûr, mais elles participent activement à la vie sociale de celle-ci et travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble des employés communaux et les élus.

Il nous semble qu'elles avaient donc leur place dans ce trombinoscope.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMUNICATION



Le Trait d'Union que vous avez reçu en août 2008 s'est attaché à vous informer de façon la plus complète possible sur les travaux que nous avons lancés au sein des différentes commissions.

Un bulletin municipal « bilan annuel » sortira au début de chaque année pour faire le bilan de l'année écoulée.

Notre objectif est d'améliorer votre information sur la vie de la Commune et d'Agglopolys. Comme l'a annoncé Benoit Simonnin en début d'année, ce bilan annuel sera complété, en fonction de l'actualité, de bulletins mensuels, dans lesquels vous trouverez notamment le compte-rendu des réunions des conseils municipaux, l'actualité des associations et toutes les informations ou articles que vous souhaitez y voir figurer.

D'autres projets sont en cours de réflexion :

- ✱ L'accueil des nouveaux arrivants,
- ✱ Un nouveau livret d'accueil,
- ✱ La création d'un site Internet



Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de ces travaux.

Nous souhaitons que nos projets communaux soient réalisés dans un esprit d'échange entre tous les dionysiens.

CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Notre action, en ce début de mandat, a porté essentiellement sur le volet « Vie Associative »

Ainsi, le recensement des associations existant sur notre commune auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports nous a permis de réaliser des fiches descriptives pour chaque association reprenant notamment la composition et les coordonnées des membres de son bureau et les activités proposées.



N'HESITEZ PAS A CONSULTER CES FICHES AUPRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE.

En fin d'année, nous avons donc rencontré, dans une ambiance conviviale et détendue, les douze associations qui ont leur siège social sur Saint-Denis-sur-Loire.

- Le **Comité des Fêtes** : son objectif est de promouvoir les fêtes sur la commune, coordonner les sociétés locales, et, en général, tous les loisirs et manifestations, sportifs, culturels, artistiques, contribuer à tisser le lien social. Nous avons précisé au Président du Comité des Fêtes que nous souhaitons voir son association jouer un rôle fédérateur sur le tissu associatif de la Commune.
- **Apollos** propose aux Dionysiens de se rencontrer autour d'activités sportives, culturelles ou de loisirs pour public et acteurs de tous âges.

- Le **Club du Bel Age** organise des rencontres amicales, des divertissements : jeux, goûters, repas, sorties à tous ses membres.
- L'**Association des Parents d'Élèves** aide à soutenir les projets scolaires du RPI.
- L'**UNCAFN** gère la commémoration des cérémonies patriotiques combattantes.
- La **Société de Chasse** a pour but de faire perdurer la société communale et gérer les conflits liés à la chasse.
- L'**Association Bernard Lorjou** » a pour objectif la promotion de l'œuvre du peintre Bernard Lorjou. Nous avons dit à la Présidente notre souhait de voir davantage le nom de Lorjou associé à la Commune de Saint-Denis-sur-Loire.
- **Voginant** a pour objet la sauvegarde du site de Saint-Denis-sur-Loire par des recherches historiques, par l'organisation de manifestations culturelles, afin de le faire revivre.
- L'**Association pour la Sauvegarde et la Défense du Cadre de Vie et de l'Environnement en Loir-et-Cher** : son objectif est d'assurer la sauvegarde et la défense du cadre de vie et de l'environnement en Loir-et-Cher. C'est une association départementale dont la principale activité sur notre commune est l'organisation du nettoyage des bords de Loire en collaboration avec la Maison de la Loire.
- L'**Association blésoise pour la convention du droit des enfants en France** représente le département au niveau national. Il promeut la dignité, le bien-être et l'éducation des enfants en application de la convention internationale du droit des enfants
- **Jeux Lis**, créée en juin 2008, a pour projet de créer un lien intergénérationnel au travers d'une bibliothèque et d'une ludothèque.
- Le **Blois Poker Club** dont le siège social est à Saint-Denis-sur-Loire mais pratique ses activités sur Blois, regroupe les joueurs de poker du blaisois. Il organise des tournois de poker, développe de manière générale la pratique du poker.

Lors de ces rencontres, les associations ont présenté aux membres de la commission Culture, Sport et Vie Associative, leurs activités, leurs projets, mais aussi les problèmes qu'ils rencontrent pour la mise en œuvre de leurs activités. Les membres de la commission leur ont fait part des attentes de la Commune tout en les assurant du soutien de la Municipalité.

SERVICES D'AIDE A LA PERSONNE

Notre appartenance à AGGLOPOLYS nous permet de bénéficier des services du **Centre Local d'Information et de Coordination du blésois (CLIC)**. Voir plaquette jointe. En les contactant, vous pouvez obtenir toutes les informations relatives :

- Au soutien à domicile (liste de médecins, infirmiers, kinésithérapeutes... aide à domicile, repas à domicile, téléalarme, livraison de courses à domicile, liste d'associations effectuant des travaux de petit bricolage, de jardinage).
- A une admission en établissement.
- A l'amélioration de l'habitat.





L'**A.D.M.R.** propose également une gamme de services tels que :

- Accompagnement des personnes dépendantes dans les actes de la vie quotidienne,
- Garde d'enfants à domicile,
- Entretien du logement,
- Petit bricolage et jardinage.

Le **C.I.A.S.** (Centre Intercommunal d'Action Sociale) dispose des foyers-résidences Lumière et Mosnier : les résidents ont accès à un appartement meublé par leurs soins. Ils restent ainsi indépendants, tout en bénéficiant de services annexes, s'ils le souhaitent.

Si vous désirez, de temps en temps, partager un repas équilibré dans ces foyers-résidences, vous pouvez téléphoner au 02 54 78 10 99. Un accompagnateur viendra vous chercher à votre domicile et vous reconduira après le repas.



REPAS A DOMICILE :

Envie de bons petits plats...à savourer chez soi ?

Les personnes handicapées ou de plus de 60 ans, peuvent bénéficier de livraisons de repas à domicile.

Vous pouvez choisir en fonction de vos besoins : repas du midi uniquement, du midi et du soir, repas de régime, livraisons régulières ou occasionnelles.

Dans tous les cas, vous pouvez nous contacter, nous vous aiderons à trouver le bon interlocuteur.

QUELQUES ADRESSES UTILES

SANTE :

- C.S.A.P.A. Centre Soins, Accompagnement et Prévention en Addictologie (dépendances) ☎ 02 54 56 15 16
- Drogues Info Service ☎ 0 800 23 13 13
- Ecoute Cannabis ☎ 0 811 91 20 20
- Ecoute Alcool ☎ 0 811 91 30 30

ADMINISTRATIF :

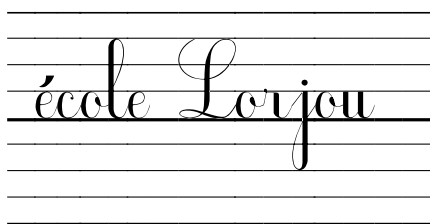
- Agglopolys - www.agglo-blois.fr ☎ 02 54 90 35 35
- Conseil Général de Loir-et-Cher, Hôtel du Département
Place de la République Blois ☎ 02 54 58 41 41
- Centre des Impôts – 10 rue Louis Bodin –Blois ☎ 0 820 32 42 52

SOCIAL :

- Allô Enfance Maltraitées ☎ 119
- Violences Conjugales ☎ 3919
- Allô Maltraitance Personnes Âgées et Handicapées ☎ 0 892 680 118

DROITS :

- Maison de la Justice et du Droit - 6 rue Jean Bart - Blois - ☎ 02 54 45 16 16
- Conciliateur de Justice
Tribunal d'instance 15 rue du Père Brottier - Blois ☎ 02 54 56 26 62



L'école de Saint-Denis-sur-Loire est en regroupement scolaire avec les communes de Ménars et Villerbon (RPI de la Vallée Saint-Jean). Ce RPI est géré par le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) Cisse-Vallée Saint-Jean avec le RPI regroupant les communes d'Averdon et de Champigny-en-Beauce.

A Saint-Denis-sur-Loire, nous accueillons les enfants dionysiens de maternelle jusqu'à la moyenne section, quelques CP et les CE1 des trois communes.

La directrice, Sophie MOHR, est également enseignante en maternelle. Françoise LOUBRIEU a en charge la classe de CP et CE1.

Un car de ramassage transporte les enfants de Saint-Denis-sur-Loire scolarisés dans les deux autres communes : Les grandes sections de maternelle et les CP à Ménars et les CE2, CM1 et CM2 à Villerbon.

Un service de restauration est assuré par Claudie MORHANGE qui confectionne les repas sur place.

Une garderie accueillent les enfants le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30. Céline FONTAINE et Catherine HOURY en assurent la surveillance.

Deux intervenants (musique et Spots) interviennent sur le regroupement.

Les enfants bénéficient de sorties en rapport, le plus souvent, avec le projet d'école. Le financement de ces sorties est en partie assuré par l'Association des Parents d'Élèves. Un grand merci aux bénévoles de notre part et de celles de tous les enfants pour leur dynamisme et leur efficacité. Nous avons d'ailleurs entendu dire que cette association manquait de bénévoles, **et notamment de bénévoles dionysiens** ! A bon entendeur...

Une fête de fin d'année regroupe les enfants et les parents des trois communes.

Le grand changement en 2009 sera mis en œuvre à la rentrée de septembre prochain : Le RPI de la Vallée Saint-Jean reprendra son autonomie de gestion en quittant le SIVOS Cisse-Vallée Saint-Jean. Les maires et les responsables des commissions des affaires scolaires des trois communes travaillent actuellement sur la nouvelle structure.

Pour tous renseignements ou l'inscription de votre enfant, n'hésitez pas à nous contacter.



Le mot de la Directrice

L'école accueille, cette année, 27 élèves : 18 en CP - CE1 et 19 en maternelles (petites et moyenne section).

La rentrée s'est bien passée. Depuis, nous avons fait quelques sorties. Les CP - CE1 ont profité de l'automne pour aller observer la nature au bord de la Loire. Au mois de novembre, les enfants de maternelles se sont rendus aux Lobis voir un dessin animé (dans le cadre du cinéma à l'école) : LE BONHOMME DE NEIGE.

Ils participeront, cette année, à « 1,2,3 maternelles » organisé par l'USEP (Il s'agit de trois rencontres sportives, étalées sur l'année, avec les maternelles de Villerbon).

Les CP et CE1 participeront, cette année encore, aux « P'tites Randos USEP » du 3 au 5 mai 2009 dans le Perche.

Le 13 mars, Jardiland les accueillera pour des ateliers jardinage.

Le 20 mars, ils iront à Chambord avec les CP de Ménars.

Tous les enfants de l'école bénéficieront de plusieurs interventions de L'A.D.E.S. (Association Départementale pour l'Education à la Santé) sur l'éducation à l'hygiène corporelle, buccodentaire et sur l'alimentation.

Fin mai, début juin, les enfants de maternelles feront une sortie d'une journée, avec les enfants de maternelles de Villerbon.

Sophie MOHR

PHOTOS SORTIES ECOLE

BATIMENTS COMMUNAUX

Une grande réflexion a démarré.

Un état des lieux des bâtiments et terrains a été fait et a confirmé les points évoqués dans le bulletin d'août dernier.

Une redistribution de certains locaux s'avère incontournable.

L'étude de la construction d'un espace multiservices : culture, loisirs, sports et stockage pour les associations ressort de cette concertation.

La commission va visiter différents types de construction prochainement, dans plusieurs communes du département et commencer les études.

Photo église ou
mairie

VOIRIE

Les travaux d'élagage, allée des platanes, ont été réalisés comme prévus. Un état des lieux complet de tous les arbres a été fait. Certains devront probablement à court ou moyen terme être abattus pour des raisons de sécurité. Ceux des places de l'Église et Eugène Leroux vont être élagués très prochainement.



L'effacement des réseaux (EDF, Télécom, éclairage public) et l'installation des nouveaux candélabres du chemin de Pissevin, sont pratiquement terminés. Il reste à réaliser les branchements « téléphone » puis la dépose des poteaux existants avant la remise en état de la voirie. La seconde tranche de travaux a déjà commencé rue du Lierre. Suivront ceux des rues Bernard Lorjou, de Bellevue et de l'Église.

La pose d'une bordure de trottoir en raccordement avec l'existant a été effectuée rue de la Vallée de Villeneuve.

Suite à une dégradation et à l'affaissement de la chaussée devant les containers de tri sélectif, rue de la Loire, un renforcement a été nécessaire. L'ensemble de ces travaux a été pris en charge par la société de collecte, responsable de ces dégradations.



Un entretien des chaussées, sur l'ensemble des voies, après consultation de la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) va être engagé. Compte-tenu des montants en jeu, un plan pluriannuel sera mis en place d'autant plus que d'autres investissements seront nécessaires pour sécuriser la circulation des piétons et autres cyclistes sur des voies pour l'instant « réservées » aux automobilistes.

Des travaux de signalisation, comme indiqué dans le trait d'union d'août 2008, vont également être programmés dans le courant de cette année.

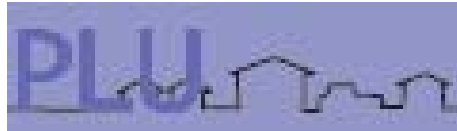
La mise à jour de la signalétique des entreprises exerçant leur activité sur la commune est également prévue.

Les devis concernant un programme pluriannuel de gros travaux de voiries-caniveaux ont été réceptionnés et sont en cours d'étude. Une tranche sera inscrite au prochain budget.

COMMISSION URBANISME

Compte tenu de l'enjeu stratégique de la zone à urbaniser : entrée du bourg, M. Brochard, Directeur du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) a été à nouveau convié à notre réunion pour nous aider à poursuivre la réflexion sur l'urbanisation et les infrastructures. En raison de l'importance du sujet, il a souhaité étudier plus en détail nos documents d'urbanisme : les orientations de la commune dans le rapport de présentation du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), le P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et le règlement du P.L.U.

Il reviendra vers nous, dès que possible, pour nous exposer ses conclusions.



Le PLU : notre nouveau document d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme est conçu pour fournir le cadre juridique et réglementaire nécessaire à l'expression et à l'application d'un projet urbain. Il doit respecter les consignes données par différents documents de rang supérieur élaborés par l'État ou d'autres collectivités territoriales tel le schéma de cohérence territoriale : SCOT, qui définit les orientations d'aménagement dans le grand blaisois.

Il est composé :

- Du rapport de présentation (analyse, diagnostic et besoins de la commune)
- Du plan d'aménagement et de développement durable : PADD (projet en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme)
- Du règlement (document qui régit les règles applicables à chaque terrain)
- Des annexes (réseaux, servitudes...).

Quatre zones en ressortent :

- La zone **U** qui correspond aux secteurs déjà urbanisés et aux sites où les équipements publics existent ou sont en cours de réalisation.
- La zone **AU** qui représente les secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation future moyennant un aménagement d'ensemble.
- La zone **A** qui équivaut aux activités agricoles.
- La zone **N** qui est une zone naturelle à protéger en raison, soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt.

Différentes contraintes sont matérialisées dans ces zones : périmètre de protection (du château et du parc), emplacements réservés (pour élargissement de voies par exemple), espaces boisés classés, plantations à réaliser, murs à protéger, cônes de dégagement visuel (par rapport aux monuments historiques), parcours « piétons, cycles » à valoriser, axes de desserte principale, pour ne citer que les principales.

N'hésitez pas à venir consulter le PLU en mairie avant tout projet et à venir consulter Patrick MENON, adjoint à l'urbanisme, lors de ces permanences le lundi de 17h30 à 18h30 (semaines impaires).



Le CAUE : conseiller, former, informer, sensibiliser.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement assure des missions de service public pour promouvoir la qualité de notre cadre de vie dans trois domaines : architecture, urbanisme et environnement.

Il peut :

- nous accompagner dans l'élaboration de projet.
- explorer les différentes hypothèses d'aménagement.
- nous assister dans la phase de programmation et faisabilité.
- mettre à disposition un fonds documentaire.

Le saviez-vous ?

Les particuliers peuvent s'adresser gratuitement au CAUE pour étudier leurs projets, conseiller et orienter leurs démarches.

C.A.U.E. du Loir et Cher

1 avenue de la butte 41000 BLOIS

Tél : 02.54.51.56.50

Fax : 02.54.51.56.51

E.mail : caue41@fncaue.asso.fr



L'ADIL : frappez à la bonne porte.

L'agence départementale d'information sur le logement vous propose un conseil gratuit dès lors que vous avez un projet de construction, de rénovation, d'achat, de vente, de location et que vous vous interrogez sur vos droits et obligations.

Elle vous aide dans les domaines suivants :

- Les financements : étude du plan, prêts et aides dont vous pouvez bénéficier.
- Les relations avec les professionnels : architecte, maître d'œuvre, notaire...
- Les assurances et les garanties : hypothèque, caution...
- Les contrats : de construction, de prêt, de vente...
- La fiscalité : avantages fiscaux, droit de mutation...
- La copropriété : charges, travaux...
- La location : bail, état des lieux...
- La réglementation : salubrité, amiante, plomb, termites...

L'espace info énergie EIE vous informe objectivement pour une utilisation plus rationnelle de votre consommation d'énergie et sur les énergies renouvelables.

Des guides d'informations sur l'installation d'un chauffe-eau solaire, la géothermie, l'électroménager, etc., sont à votre disposition.

ADIL-EIE de Loir-et-Cher

1 avenue de la butte

41000 BLOIS

Tél : 02.54.42.10.00

Fax : 02.54.42.13.00 –

E-mail : adileie41@wanadoo.fr - Site : www.adil.org/41/

TRANSPORT

Pour ces premiers mois, nous avons fait un état des lieux des moyens de transport en commun accessibles de notre Commune pour aller notamment vers Blois (et en revenir).

Actuellement, les transports en communs sont principalement utilisés par les collégiens et lycéens. Le réseau TLC les achemine à proximité de leur établissement.

Pour en savoir plus sur la faisabilité d'un usage plus fréquent et partagé des transports en commun, nous avons réalisé une étude. Celle-ci porte sur un échantillon de 85 trajets (hors vacances scolaires) dont nous pouvons tous, jeunes et moins jeunes, avoir l'utilité.

Cela peut être pour :

- nous rendre à une zone commerciale (Auchan, Cora, Leclerc),
- accéder à des services comme la Sécurité sociale, CAF, Pôle emploi (anciennement Assedic et ANPE), les hôpitaux, cliniques, maisons de retraites...),
- aller au cinéma, bibliothèque, cimetière, piscine, gare...

Pour la majorité des trajets, la difficulté consiste à devoir « faire un changement », c'est à dire descendre d'un car des Transports du Loir-et-Cher (TLC) pour monter dans un bus du Transport Urbain du Blésois (TUB) et vice versa.

Il faut signaler que 20% des 85 trajets n'offrent aucune correspondance entre les deux réseaux de transport en commun, notamment en début de soirée pour revenir sur Saint-Denis-sur-Loire. 58 % permettent une correspondance avec une attente comprise entre 30 minutes et une heure.

Au-delà de cette faible coordination des réseaux, l'inconvénient réside aussi dans le fait de devoir acquérir, dans certains cas, 4 titres de transport pour faire un aller-retour, ce qui représente un coût d'environ 4 euros.

Ces contraintes font que l'usage des transports en commun reste pour nous, habitants de Saint-Denis-sur-Loire-sur-Loire, très ponctuel, employé éventuellement à défaut d'une autre solution plus souple.



périmètre proche de l'arrêt de bus !

Le système actuel a toutefois le mérite d'exister. Il n'est pas uniquement accessible aux scolaires. Et sachez que 22% des trajets nécessitant une correspondance, peuvent s'effectuer avec une attente inférieure à 30 minutes (47% avec une attente de moins d'une heure). L'attente peut toujours être mise à profit pour « faire quelques courses » dans un

L'objectif actuel de notre commission est de contribuer à vous faciliter l'accès aux transports en communs actuels. Vous pouvez pour cela vous présenter à la permanence concernant les affaires liées au transport et à l'environnement, qui a lieu un lundi sur deux, de 17h30 à 18h30. Nous pourrions à cette occasion étudier ensemble les modalités d'organisation de trajets que vous envisageriez d'effectuer.

Ces échanges nous permettront également de mieux connaître vos besoins pour les prendre en compte dans la mesure du possible au niveau de notre Commune. Nous pourrions imaginer par exemple d'aménager des parcs à vélo à proximité des arrêts de car. Il nous sera aussi utile d'entendre vos besoins pour les faire valoir auprès d'Agglopolys dans le cadre de la refonte du Plan de Déplacement Urbain (PDU). Ce sera notre deuxième objectif. Une unification de la tarification ainsi qu'une amélioration de la signalétique des arrêts de cars constitueraient déjà une première étape.

La communauté d'agglomération de Blois devrait à ce sujet communiquer prochainement. Elle diffusera les résultats d'une enquête réalisée courant 2008 pour identifier les besoins des citoyens des 26 communes de son territoire. Quelques habitants de Saint-Denis-sur-Loire ont pour cela été sollicités.

S'ensuivront l'étude et la mise en oeuvre d'un projet de réorganisation des transports en commun sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys. Vous pouvez compter sur vos représentants à « l'Agglo » pour être très actifs dans ce dossier.

Pour plus d'info sur les lignes et horaires vous pouvez consultez les sites :
www.tlcinfo.net et www.tub-blois.fr

En attendant, d'autres solutions peuvent aussi être imaginées, comme par exemple le covoiturage.



A l'occasion de la réunion publique d'information sur la « thermographie aérienne » qui s'est tenue à Villebarou le 17 novembre 2008, la municipalité a ainsi initié une opération de partage de voiture. Huit personnes ont pu se rendre à la réunion dans deux voitures, au lieu de 5 si cette petite organisation n'avait pas été mise en place.

L'équipe d'Agglopolys projette de mettre en place pour 2009 un site internet de covoiturage. Nous vous tiendrons informés de ce projet ultérieurement.

NDLR : Les derniers paragraphes ci-dessus sont une transition toute naturelle vers le compte-rendu d'activité de la commission Développement Durable.

Ces deux sujets sont évidemment étroitement lié et Sophie MILTEAU, l'adjointe en charge des ces dossiers, y travaille très activement tant dans les commissions municipales qu'elle anime qu'à Agglopolys.

N'hésitez pas à venir la rencontrer lors de ses permanences le lundi de 17h30 à 18h30 des semaines de numéros pairs.

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Petit rappel sur le développement durable : c'est une démarche à prendre en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de toutes sortes.

L'objectif est de maintenir le capital naturel et humain, afin que les générations futures puissent à leur tour concevoir des projets qui répondent à leurs besoins.

Concrètement, sur le territoire de l'Agglomération de Blois, cela s'est traduit par différentes actions visant principalement à limiter la consommation d'énergie.

La **thermographie aérienne** tout d'abord. Cette étude aérienne des toitures du territoire a permis d'avoir une première approche des lieux où se produisent des déperditions de chaleur. Charge ensuite à chacun, s'il l'estime nécessaire et possible, d'engager des travaux. Un certain nombre de mesures fiscales peuvent contribuer à alléger les charges occasionnées par de tels projets.

Un conseiller du service « Espace Info Energie » est à votre disposition pour vous aider dans cette réflexion. Il sera de nouveau à Saint-Denis-sur-Loire-sur-Loire le 6 mai 2009 entre 14h et 17h sur la Place Eugène Leroux. Vous pourrez être reçus dans son camion « EIE mobile » en prenant au préalable un rendez vous au 02 54 90 35 52.



Une autre action est également mise en place. Il s'agit de « **l'opération Carapattes** ». Celle-ci concerne notamment les enfants puisqu'il s'agit d'instituer un système de **ramassage scolaire pédestre** ! Des adultes se portent volontaires pour accompagner à pied vers l'école, un groupe d'enfants de sa rue ou de son quartier. La même opération est bien sûr, menée pour le retour, de l'école aux domiciles des enfants.

Ces actions visent également à préserver le potentiel santé des enfants puisqu'en marchant ils maintiennent ainsi une activité physique minimum.

Alors que pour l'instant « Carapattes » ne concerne que quelques quartiers de Blois principalement, l'objectif est de l'étendre dans la mesure du possible à d'autres écoles de l'agglomération. Si un tel projet vous tient à cœur, n'hésitez pas à nous contacter afin que l'on étudie ensemble la faisabilité et les modalités.

Le projet de site internet de covoiturage d'Agglopolys entre dans cette même logique. Il permettrait de faciliter l'organisation, entre particuliers, d'un partage de voitures de façon ponctuelle mais aussi régulière.



Les **déchets** constituent aussi une priorité pour Agglopolys, en cohérence avec la directive européenne du 19/11/2008. Elle souhaite agir dans le sens d'une limitation des déchets (limiter par exemple les emballages) que dans le sens de la réutilisation des produits issus du recyclage.

Se pose également la question du mode de récupération des déchets : est-ce qu'il faut privilégier l'apport volontaire (sur les points propreté) ou le « porte à porte » ? C'est une question qui va occasionner des débats importants au cours de ces prochains mois...

Sur Saint-Denis-sur-Loire-sur-Loire, la commune s'engage pour le moment dans le sens du respect de la **biodiversité** avec le projet de planter au printemps des jachères fleuries et à l'automne des haies sur certaines parcelles communales.

Ces actions seront menées en lien avec la société de chasse de Saint-Denis-sur-Loire et la commission patrimoine-tourisme qui travaille sur le projet de chemin de randonnée pédestre.

Nous entendons également continuer d'aménager de jolis massifs fleuris tout en poursuivant l'effort fait en matière d'utilisation de pesticides ou de désherbants chimiques, et en recourant au maximum à l'eau de pluie qui aura par ailleurs été récupérée.

Dans le registre de « petites » actions qui ont leur importance, la Mairie s'oriente aussi vers la mise en place d'un système de récupération et de tri du papier.

Un autre objectif de l'équipe communale vise aussi à développer des **modes de « déplacements doux »**, afin de faciliter les déplacements à pied ou à vélo en toute sécurité sur le territoire de notre commune.

L'environnement est l'affaire de tous...

Voici quelques petits conseils destinés à chacun d'entre nous. Ils sont issus d'une brochure du ministère de l'écologie :

Je dépose à la déchèterie mes restes de peintures, de solvants usagés ou d'huiles usagées, car 1 litre d'huile peut couvrir une surface de 1000 m² d'eau, empêchant ainsi l'oxygénation de la faune et de la flore

Laisser mon téléviseur ou mon magnétoscope en veille peut représenter jusqu'à 70 % de sa consommation totale en électricité.

Je dégivre régulièrement mon réfrigérateur avant que la couche de givre n'atteigne 3 mm d'épaisseur, ce qui me permet d'économiser jusqu'à 30 % de sa consommation d'électricité.



Je ne fais fonctionner mon lave-linge ou mon lave-vaisselle que lorsque la machine est remplie et je choisis de préférence un programme court ou économique car un cycle à 40° consomme 3 fois moins d'énergie qu'un cycle à 90°.

Je coupe l'eau quand je me brosse les dents, me lave les mains ou me rase. Je réduis ainsi ma consommation d'eau de moitié.

L'eau douce ne représente que 2,5 % du stock total d'eau sur la planète (les 97,5 % restant étant salés).

J'installe une chasse d'eau à double commande dans mes toilettes ou je place une bouteille pleine de sable ou une brique dans le réservoir, car je réduis ainsi ma consommation d'eau de 1 à 2 litres à chaque remplissage de la cuvette.

Si je suis obligé(e) d'utiliser ma voiture, je démarre en douceur pour éviter une surconsommation coûteuse et de forts rejets polluants et je conduis en souplesse, ce qui représente plus de 40 % d'économie en consommation d'essence et de rejets d'émissions polluantes.

Je respecte les limitations de vitesse, ce qui renforce la sécurité routière et réduit aussi la pollution.

Si j'ai une quantité importante de bagages à transporter, j'utilise une remorque. L'utilisation d'une remorque permet d'économiser jusqu'à plus de 15 % de consommation d'essence à 120 km/h par rapport à une galerie chargée.



Notre commune est aussi indirectement impliquée dans un grand projet : « **Natura 2000** », puisqu'elle se trouve sur le territoire de la « **vallée de la Loire de Mosnes à Tavers** ». Ont participé à ce projet des représentants d'associations visant à la protection de l'environnement, des élus, des représentants d'organisations ou administrations (la Diren, la Drire, CCI, l'Office National de l'eau et des milieux aquatiques, le Centre régional de la propriété forestière...).

Il a conduit à la rédaction d'un document compilant un ensemble d'objectifs et d'actions à mettre en oeuvre **pour mieux gérer et conserver à long terme le patrimoine naturel de la Loire**. Celui-ci est consultable à la Mairie. Vous y trouverez un ensemble d'informations très riches sur la faune et la flore de cette partie de la Loire.

Les grands objectifs peuvent être résumés ainsi :

1. Maintenir voire améliorer la migration de certains poissons comme le saumon, la grande alose, la lamproie marine ;
2. Préserver et améliorer les refuges des espèces devenues très rares en entretenant les vieux arbres, en luttant contre les espèces exotiques envahissantes comme le robinier, en protégeant les berges, prairies...
3. Préserver et restaurer les prairies sur sable (pelouses sèches, exemple à Onzain, Courbouzon), qui forment des espaces de biodiversité exceptionnels ;
4. Conserver et restaurer les boires et les grèves humides ;
5. Étudier la répartition et les effectifs d'espèces mal connues : la loche de rivière, le grand murin (une des plus grandes chauves-souris), le gomphe serpent (une libellule) ...

... autant d'espèces à découvrir ou à redécouvrir !

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les nouveaux chiffres des populations légales sont connus.
Extrait de la page du site Internet de l'INSEE (<http://www.insee.fr>)



41206-Saint-Denis-sur-Loire

Région : Centre

Département : 41-Loir-et-Cher

Arrondissement : Blois

Canton : Blois 1er Canton

Commune : 41206-Saint-Denis-sur-Loire

Populations légales 2006 de la commune

Les populations légales 2006 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Elles se substituent à celles issues du recensement de la population de 1999 éventuellement modifiées à la suite d'un recensement complémentaire.

Elles seront désormais actualisées chaque année.

Populations légales 2006 de la commune de Saint-Denis-sur-Loire

Source : Recensement de la population 2006 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2008

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
870	31	901

Population « ménages »
= personnes ayant leur
résidence habituelle sur
la Commune.

Personnes ayant une
résidence familiale sur
la Commune mais
résidant dans une autre
commune : Étudiants,
personnes en maison
de retraite...

Population officielle

LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION A LA DÉFENSE

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.



Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de la citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté ...).

Pour le recensement, se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

RAMONAGE DES CHEMINÉES



Comme m'y contraint la loi, je prendrai prochainement un arrêté municipal portant sur l'obligation de ramonage des conduits de cheminées.

Cette obligation est stipulée dans le Code Rural.

Il y sera précisé que le **ramonage** des foyers, fourneaux et cheminées et de leur conduit situé dans les maisons, granges, ateliers, usines, entrepôts... doit être effectué **au moins une fois chaque année**.

En cas d'incident ou de sinistre, un certificat de ramonage pourra vous être demandé. 

Je tenais à vous en informer préalablement à la rédaction et à l'affichage de cet arrêté.

Le Maire. Benoit SIMONNIN



Les Associations dionysiennes

Association
POur
Les
LOisirs
St Denis sur Loire



Pour ce début d'année 2009, les membres de l'Association Apollos vous proposent un reportage sur les activités que nous vous avons proposées depuis juin 2008 (la guinguette avec le comité des fêtes a été notre dernière activité avant l'été).



LE MUSEE DE LA SORCELLERIE



Cette année pour Halloween, nous sommes partis avec une trentaine de Dionysiens dont 19 enfants au Musée de la Sorcellerie à Concressault. Notre journée a débuté par une visite du Musée avec «Bidouille» un sorcier guide qui nous a expliqué la sorcellerie au fil du temps. Après un agréable pique-nique, nous sommes partis à la rencontre des plantes magiques avec, pour les enfants la sorcière «Tracoda» et pour les grands, un spécialiste des plantes dont les explications étaient fort intéressantes. A la fin de la soirée, Fabula nous a raconté des contes d'antan avec une animation en chanson et en faisant participer les plus jeunes.



Vers 17 h retour à St Denis après une journée fort agréable !!!





LE SPECTACLE DE MAGIE

Le samedi 22 novembre 2008, Pascaline nous a enchantés par sa prestation de magie. Pendant l'après-midi, elle a proposé aux enfants de la magie, des contes, du mime, de la sculpture de ballon.

Elle nous a présenté ses compagnons la souris, le raton laveur et son chien. Tout en poésie et en douceur, son spectacle a enthousiasmé les petits comme les grands.

31 personnes dont 21 enfants (petits et grands) étaient venues nous rejoindre à la Salle des Associations de St Denis sur Loire.

Pascaline a fait participer les enfants, certains l'ont assisté pour la magie, d'autres ont été déguisés pour un conte. Chaque enfant est reparti avec deux ballons sculptés en forme d'animal, les grands ont reçu aussi leur ballon.



LA GYMNASTIQUE

La gymnastique continue tous les mardis avec Bernadette et tous les vendredis avec Cyril

Bernadette propose un cours de gymnastique d'entretien tous les mardis matin à une dizaine de personnes.

Cyril organise un cours de step
Et un cours de renforcement musculaire

le vendredi de 18 h 30 à 19 h 30
le vendredi de 19 h 30 à 20 h 30





Apollos

LA CARTE CENTER PARCS

L'association a toujours à votre disposition la carte Center Parcs. Celle-ci vous permet d'accéder à la bulle aquatique au prix de 18 € au lieu de 36 € et ceci pour 7 personnes. Afin d'amortir le coût de cette carte l'association vous demandera une participation unique de 8 €.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter S.Menon au :
02 54 74 61 32



FETE DE LA NOUVELLE ANNEE

Cette année, c'est par un splendide temps hivernal (neige et soleil) que nous avons organisé notre fête de la nouvelle année. Une bonne quarantaine de marcheurs sont venus profiter des magnifiques paysages enneigés dont on a peu l'habitude à St Denis. Après cette marche un diaporama de nos activités a été présenté et au final les galettes traditionnelles et le vin chaud sont venus réchauffer tout le monde.





Apollos

Nos prochaines activités :

Le 14 février : **la boum des enfants**, tous les enfants de 6 à 12 ans sont invités à venir s'amuser. Avec une petite participation de 3 €, ils pourront danser tout l'après-midi et un goûter clôturera la journée.

Weekend de théâtre : Les 3 pièces de nos jeunes acteurs et actrices seront présentées le samedi soir 28 mars 09 et le dimanche 29 mars APM et également le weekend -end suivant samedi 4 avril soir et dimanche 5 avril APM. Pensez à réserver une de ces dates.

Le 17 mai : **notre pétanque annuelle**, si vous aimez taquiner le cochonnet, n'hésitez pas à venir nous retrouver sur le terrain de pétanque au complexe sportif. Jeunes et adultes se rencontrent dans une ambiance amicale et des lots sont proposés pour tout le monde.

Le 20 juin : **la Guinguette**, en collaboration avec nos amis du comité des fêtes, nous souhaiterions recommencer l'exploit de l'an passé : réussir à réunir plus d'une centaine de Dionysiens sur la place Eugène Leroux pour une soirée dansante.

Nous espérons vous voir nombreux à toutes nos activités, si vous avez des suggestions n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez également visiter notre site internet à l'adresse ci-dessous :

<http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE>

Notre adresse :

Apollos
19 rue de la Loire
41000 ST DENIS SUR LOIRE

Adresse mail : apollostdenis@free.fr

Portable : 06.82.36.17.19

Et également tous les trimestres vous aurez de nos nouvelles dans notre petit journal l'Apollos News



Apollos

L'ACTUALITE DU COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes contribue à l'animation de Saint-Denis-sur-Loire en organisant des manifestations ouvertes à tous et participe ainsi au tissage du lien social entre les habitants de la commune. Certaines de ces manifestations telles que la brocante, la randonnée des bords de Loire, le concours-expo photo constituent aujourd'hui autant de rendez-vous qui rythment la vie locale !

Nous vous proposons un retour sur notre activité du second semestre 2008 et une présentation de notre programme pour l'année 2009.

Concours-expo photo (27 et 28 septembre 2008)

Pour la seconde année consécutive, le Comité des Fêtes a organisé un concours-expo photo réservé aux photographes amateurs et ouvert à toutes les techniques : numérique et argentique, couleur et noir et blanc. Le thème retenu pour 2008 était « **le végétal** ».

Quelques chiffres pour cette manifestation :

- 17 exposants, dont 6 de Saint-Denis-sur-Loire
- 80 photos présentées
- 80 visiteurs le dimanche 28 septembre

Le jury composé de deux photographes professionnels et d'une animatrice d'atelier photo a décerné les prix suivants :

- « La danse de l'œillet » de Chrystel Scribe, 1^{er} prix en catégorie photo couleur
- « Rayon de soleil » d'Armelle Flahault, second prix en catégorie photo couleur
- « Eclat de vigne » de Laurent Porcher, troisième prix en catégorie photo couleur
- « Rayon de soleil » de Grégory Leroy, meilleure photo noir et blanc
- « Lys d'un jour » de Josiane Eiter, meilleure photo présentée par un photographe résidant sur la commune.

Les visiteurs ont décerné le prix du public à « Rose passion » de Marc Maillot.



Brocante (19 octobre 2008)

Depuis maintenant plus de 10 ans, le troisième dimanche d'octobre est devenu le rendez-vous des chineurs. Très tôt, dès 5 heures du matin, arrivent les premiers exposants. En moins de deux heures, les étals ont envahi tout le centre bourg : rue de la Loire, place de l'Eglise, place Eugène Leroux, chemin de Pissevin, rue Bernard Lorjou.

Le millésime 2008 a rassemblé 127 exposants, dont 37 de Saint-Denis-sur-Loire. Le temps, particulièrement clément, a favorisé l'affluence des visiteurs : ce sont environ 3000 personnes qui sont venues, à la recherche de la bonne affaire ou de l'objet rare.

L'organisation d'une manifestation de cette importance mobilise tous les membres de l'association auxquels viennent se joindre une douzaine de sympathisants. La journée est longue et les tâches sont diverses : accueil, placement, encaissement, service à la buvette, cuisson des grillades et des frites, confection des sandwiches, puis démontage, nettoyage et rangement !

Le calendrier 2009

Le **vendredi 17 avril** à 21 H, **soirée Tarot** à la Salle des Associations.

Le **dimanche 7 juin, randonnée pédestre des bords de Loire** (manifestation inscrite au calendrier officiel du Comité départemental de randonnée pédestre).

Le **samedi 20 juin**, pour fêter l'arrivée de l'été, **guinguette** organisée conjointement avec l'association APOLLOS, place Eugène Leroux. Au programme : un repas (sur réservation) suivi d'une soirée dansante animée par un orchestre. Pour l'occasion un parquet sera installé sur la place. Cette manifestation a connu un réel succès en 2008, la qualité tant de la restauration que de l'animation ayant été particulièrement appréciée. L'édition 2009 s'attachera à proposer des prestations équivalentes.

En **septembre** (date non encore fixée), une nouvelle édition du **concours-expo photo**.

Le **dimanche 18 octobre : brocante !**

Coordonnées et contacts

Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire

- 19 rue de la Loire (boîte aux lettres située face à la mairie)
- comitedesfetes.stdenis@orange.fr

*Vous souhaitez participer à la vie locale, rejoignez-nous ! Participez à notre **Assemblée Générale** ouverte à tous, le **vendredi 13 mars** à 20 H 45, à la Salle des Associations.*

Le bureau, est composé comme suit :

Président :	Alain BOCQUEL (Tel : 02-54-74-20-97)
Vice-Président :	Roger LANGER
Secrétaire :	Patrick MENON
Trésorière :	Marie-Claude DELPIERRE
Secrétaire-Adjoint :	Bruno LACH
Trésorière-Adjointe :	Josette GOUARD
Membres :	Jacques CHAVANON
	André CIRET
	Henri CROSNIER
	Guy DELABOISSIERE
	Gisèle FONTAINE
	Jean-Pierre MOREAU
	Marie-Hélène MOREAU

LE CLUB DU BEL AGE

Notre assemblée générale du 8 janvier dernier nous a permis de faire un bilan de l'année écoulée, suivi de la dégustation de la galette.

Revenons sur les moments forts de 2008 :

Le 29 mars : goûter spectacle à Villerbon

Le 26 juin, nous allons à Villerable assister à la revue « Madame Sans Gêne ». Un repas nous est servi pendant que les artistes font leurs numéros.

Le 3 juillet, nous nous retrouvons autour d'un bon repas avant de partir en vacances.



La nouvelle saison redémarre le 11 septembre.

Nouveauté ! à la demande générale, nous décidons de nous réunir tous les jeudis. Certains choisissent de faire de la marche pendant que les autres jouent à différents jeux. Ce nouveau programme convient à tous.

Le 5 novembre, journée rencontre à Ouzouer-le-Marché. Bon repas, beau spectacle de magie et de « Polo » qui nous a bien amusés.

Le 20 novembre, grand repas annuel servi par notre traiteur habituel. Bonne ambiance avec des chansons. Une plante était offerte aux personnes qui avaient 80 et 90 ans.

Le 13 décembre, concours de belote très réussi avec de nombreux joueurs. Chacun était content du lot qu'il emportait.

L'année s'est terminée le 18 décembre autour d'un goûter de bûches de Noël.

Pour 2009, nous avons prévu une journée au Château de Veuil le 16 février, un goûter-spectacle à Villerbon le 28 mars, un concours de belote le 18 avril. Nous préparons notre sortie annuelle du mois de mai.



**Vous avez du temps,
Vous souhaitez vous distraire,
Vous n'avez pas envie de rester seul(e),
Vous aimez marcher, jouer, échanger,
NOUS VOUS ATTENDONS !**

Association Bernard Lorjou Le centenaire de la naissance de LORJOU

Le dimanche 7 septembre 2008, l'Association Bernard Lorjou a célébré le centenaire de la naissance de Bernard LORJOU (il est né à Blois le 9 septembre 1908). Une centaine de membres et amis se sont réunis à la Malouinière, ancienne maison de l'artiste, appartenant aujourd'hui à M. et Mme de Saint-Léger. Nous les remercions sincèrement pour la mise à disposition de cette merveilleuse maison où LORJOU a vécu de 1956 jusqu'à sa mort survenue en janvier 1986. Nous remercions également pour sa présence M. Simonnin, maire de notre village où l'Association Bernard Lorjou est maintenant domiciliée.

Beaucoup se souviennent encore à Saint-Denis-sur-Loire de « Monsieur LORJOU », figure emblématique de la peinture française du XXe siècle. Tous ceux qui l'ont connu diront que c'était un grand homme avec toutes ses qualités et tous ses défauts. C'était, avant tout, un artiste à part entière. Parmi ses qualités, on peut citer sa générosité presque légendaire. Lors des fêtes du village, on pouvait compter sur lui pour que tout le monde savoure du champagne. Pour venir en aide à la réfection du clocher de l'église, il peint et vend un tableau intitulé « Mon village » représentant une église toute rose.

LORJOU n'avait pas que Saint-Denis-sur-Loire comme lieu de travail. Il avait ses ateliers à Paris, en Espagne, dans le Midi de France. Il voyageait aussi beaucoup. Cependant, il avait toujours la grande joie de revenir à Saint-Denis-sur-Loire, village qu'il aimait profondément.

Junko SHIBANUMA



SOCIETE DE CHASSE

La saison de chasse n'est pas tout à fait terminée, mais celle-ci restera marquée par l'absence du tir aux perdreaux, un printemps très défavorable et une mauvaise reproduction ayant amené la préfecture à prendre cette décision sur de nombreux départements.

Le lièvre affichait une bonne présence sur l'ensemble de la commune, ce qui nous a permis de le tirer deux dimanches successifs.

Par ailleurs, les lapins de garenne épargnés par la maladie depuis 3 ans prospéraient et, malgré une chasse autorisée à compter de l'ouverture générale jusqu'au 28 février, ces derniers sont restés trop nombreux causant des dégâts aux cultures, nous obligeant à mener une campagne de furetage renforcée.

La présence de nombreux renards nous a été signalée sur la commune ainsi que quelques disparitions de volailles. Malgré deux battues organisées avec un lieutenant de louveterie, celui-ci est resté fidèle à sa réputation, plus rusé que les chasseurs.



PHOTO : BATTUE AUX RENARDS EN JUILLET 2009 AVEC LA MEUTE DE CHIENS



La saison 2008-2009 sera marquée par la mise en place de jachères supplémentaires et de haies environnementales, un aménagement du territoire est primordial pour la société de chasse si celle-ci veut voir augmenter un effectif de perdreaux permettant à nouveau son tir.

PHOTO : JACHERES FLEURIES A LA SORTIE DE VILLEFOLLET

Cette année, notre comptage aux perdreaux se déroulera le dimanche 8 Mars 2009 à partir de 8 heures, toute personne désirant y participer peut prendre contact au 06.61.08.00.51.

Dates à retenir : **Comptage à perdreaux le : 8 Mars 2009**
Assemblée générale le : 20 Mars 2009

Blois Poker Club

Chez M. GALLAND François
26 rue des grèves les Mées
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
06.22.15.62.35
bloispokerclub@yahoo.fr



Présentation du Club

L'association Blois Poker Club a été créée le 17 Mars 2007 et compte déjà plus de 90 membres venant de tout le Loir-et-Cher. Elle organise divers rendez-vous autour du poker dont des interclubs avec Orléans, Tours, Vierzon, Châteauroux, Bourges et Chartres.

Le championnat principal qui est déjà en place et qui est composé d'un tournoi mensuel avec classement annuel est doté de lots mensuels et annuels.

Parallèlement un deuxième championnat se déroule uniquement sous la forme de Heads-up, il a lieu comme le championnat principal une fois par mois et est doté de lots annuels uniquement.

Enfin pour ceux qui ne sont pas forcément disponibles le samedi soir, un troisième et dernier championnat se déroule les jeudis soir et est divisé en deux ligues avec un système de montée et descente sur 4 jeudis.

Le Blois Poker Club se propose par ailleurs de venir organiser une journée initiation voire même un tournoi à Saint-Denis-sur-Loire. Merci donc de manifester votre intérêt au 06.22.15.62.35 ou par mail bloispokerclub@yahoo.fr



La page de VOGINANT

A propos de nos Maires et de nos Conseillers...

Les premières Mairies apparaissent bien avant la Révolution au XIème siècle. Selon l'époque et les lieux, les Maires étaient dénommés : conseillers, échevins ou pairs.



La première République organisera l'élection des Maires au « suffrage direct » à condition que les Maires paient un impôt correspondant à 10 jours de travail. Le droit de participer aux élections du Maire imposait de payer au moins 3 jours de travail. A partir de 1799, pendant près d'un siècle, les Maires ne seront plus élus par le peuple et seront nommés par le préfet du département qui représente l'état.

A partir de 1871, pour les communes n'excédant pas 3 000 habitants, le conseil municipal est élu au « suffrage universel » ; puis celui-ci choisit son Maire et ses adjoints. Pour les plus grandes villes, jusqu'en 1882, le Maire qui est nommé peut être aussi une personne non membre du Conseil Municipal.

Quand nous parlons de Suffrage Universel, ce terme ne serait plus exact à l'heure actuelle car les femmes n'obtiendront le droit de vote qu'en 1945 !!!

*A Saint-Denis-sur-Loire, de nombreux Maires se succéderont. Ainsi les **Arêtés** conservés dans nos **Archives Municipales** me permettent de relever les noms de nos élus :*

- Le 5 ventose de l'An II (23 février 1794) : **Pierre GILLES** en tant que Maire. Vincent LEMAIRE, Louis LEGRAS, Pierre REVAULT, Pierre CHARRON fils, Jean BRETON l'aîné, comme officiers municipaux.

M LEYRIDON, Charles HURAUULT de ST DENIS, Jacques FESNEAU, Mathurin DAUDIN, Mathurin SUPLIGEAU, J-Louis DAUDIN, Jean LECOMTE, Jean JOLY père, Louis BRETON cadet, Jacques HIVERT, Sébastien FESNEAU, Jean BRETON le jeune représentent les membres du Conseil.

- Le 15 brumaire de l'An IV (27 octobre 1795) époque où le droit de vote est limité aux hommes de plus de 25 ans payant un impôt direct : 80 votants (réécrit sur le chiffre 60!) déposent leur scrutin dans un « vase » et élisent **Jean BORDEAUX**.

- Le 21 thermidor de l'An IX (3 août 1801), **Pierre DAUDIN** est Maire. Charles HURAUULT de ST DENIS est adjoint, Pierre GILLES, Jean GRESLEAU, Jacques MENARD et Etienne Gabriel BOURDON HUARD sont conseillers municipaux.

- Décembre 1810, **M BOURDON CHAMPIGNY** démissionne et est remplacé en tant que Maire par **Etienne G BOURDON HUARD**. MM GRESLEAU, LECOMTE, REYNARD, SUPLIGEAU, CHARON, GILLES, BORDEAUX, ROGER sont membres du conseil.

- Le 2 avril 1817, **François-Louis DAUDIN** est nommé Maire.

- 1^{er} janvier 1826 voit la nomination de **Denis BORDEAUX** ; Charles HURAUULT de ST DENIS est adjoint.

- 1829, **BOURDON HUARD** est Maire, J-Jacques REYNARD, adjoint.

- Tirage au sort de « la moitié restante du Conseil Municipal » en 1834...

Gabriel BOURDON HUARD est élu Maire, François DAUDIN, Mathurin FESNEAU, Jacques SUARD, J-P LEROY, Jacques FESNEAU, Ferdinand de BEUCORPS CREQUY, Pierre LECOMTE, Jacques COUSIN, Pierre LEGRAS, Jean MARTIN, Jacques GRILLET, membres du conseil.

- De 1837 à 1850, **Jacques REYNARD** fils remplace le Maire sortant, les adjoints, Jacques SUARD puis Pierre LECOMTE, Jean LEGRAS, Denis REVAULT GRILLET se succèdent tous les 3 ans. MM le Comte de BEUCORPS CREQUY, Mathurin FESNEAU, Jacques GRILLET, Joël FESNEAU, Jacques COUSIN, Denis RONDIN, Pierre LEGRAS, et Jean MARTIN, Jean Pierre LEROY, Alexis DAUDIN, Louis LEROUX-CHARON sont conseillers.

- Le 3 mars 1850, élection de **René Charles DEMAZIS**, D.REVAULT-GRILLET est adjoint. MM de BEUCORPS CREQUY, REYNARD-BRETON, MESTIVIER-DAUDIN, LEGRAS-LEROUX, LEROUX-CHARRON, LEMAIRE-LEROUX, GRESLEAU-PILLEBOUE sont au Conseil.

- En 1855 **M DEMAZIS** est réélu, Pierre FESNEAU-MESTIVIER, COUSIN-DAUDIN, Jacques JOLY, Alexis DAUDIN-LEROUX, REYNARD-BRETON, Denis LEMAIRE-LEROUX, Denis BRETON-LEROY, LEROUX-CHARRON, conseillers.

- Mai 1859, élections de **Jacques Denis BRETON-LEROY ; BORDEAUX-LEMAIRE** est adjoint quelques mois plus tard ! Au conseil : Jacques COUSIN, FESNEAU-MESTIVIER, CREICHE-BRETON, Louis LEROUX-CHARRON, GILLET-MARPAULT, Jacques JOLI, LEROUX-MASSEAU, Denis LEMAIRE, Denis REVAULT, CHARON, Denis MARTIN-FESNEAU.

- 1865 **Jean CHARRON** est nommé au sein de son conseil composé de FESNEAU-MESTIVIER, REVAULT, LEMAIRE, LEROUX-CHARRON, Jacques REYNARD, Jacques COUSIN, JOLY, LEROUX-MASSEAU, CROSNIER-FESNEAU, Gilles MARPAULT.

- 1870 les fonctions sont attribuées à **M BRETON LEROY**, celle d'adjoint à Jean CROSNIER. Au conseil : J CARRON, Denis LEMAIRE, Louis BORDEAUX-LEMAIRE, CREICHE-BRETON, FESNEAU-METIVIER, THIBAUT-COUSIN, Amédée MARTIN, REYNARD.

- En 1876, Denis LEROY-BRETON est élu Maire. Jean CROSNIER, Denis LEROY-BRETON, Jean CHARRON, Jean GILLES, D LEMAIRE, Amédée COUSIN, Florentin CREICHE, RAVENEAU-LECOMTE, RONDIN-LEROUX, Jules MOREAU-CHEREAU, Pierre BORDEAUX-SUARD sont conseillers.

*La liste est encore longue, vous découvrirez les autres Maires dans un prochain bulletin...
Sans doute y retrouverez-vous les noms de vos aïeux !*

Brigitte AYQUESPARSSE
Pour l'association VOGINANT,

Février 2009

Références : Histoire des Maires de France chez WIKIPEDIA
Délibérations provenant des Archives Municipales du village de St Denis sur Loire



« Raconte-moi une histoire »

Association Jeux Lis

Une association vient de se créer sur notre commune.

Elle voudrait dans un premier temps donner simplement l'envie de lire aux enfants et aux jeunes et même, au besoin, les réconcilier avec la lecture. Des livres seront mis à leur disposition.

Cette activité serait basée sur un échange intergénérationnel au sein du village.

Elle prendrait la forme de contes, récits ou lectures, animés par des bénévoles.


Cette association est donc ouverte à tous ceux et toutes celles qui souhaiteraient transmettre leur amour de la lecture aux jeunes générations.



Ultérieurement, la création d'une ludothèque avec prêt de jeux aux enfants pourrait être envisagée.

Il est évident que ce projet ne prendra forme qu'en fonction de l'intérêt qu'il rencontrera auprès des Dionysiens.

Association Jeux Lis : 2, chemin des grands clo - Les Mées
41000 Saint-Denis-sur-Loire

Pour tous renseignements contacter les membres :

 Inès Mehault :  02.54.46.83.54

 Nathalie Vigroux :  02.54.46.86.76

 Isabelle Finon :  02.54.46.87.40



UNC AFN ANCIENS COMBATTANTS AFN DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Voici l'activité de notre section au cours de l'année 2008.

L'Assemblée Générale de la section a eu lieu le 13 novembre 2007.

Sur 22 adhérents que compte l'association, 13 étaient présents.

Malheureusement d'année en année, le nombre d'adhérents diminue. Ainsi, cette année, nous avons perdu trois de nos adhérents : Messieurs Claude GANDON, Denis CROSNIER et Marcel ROMANGER.

Nous renouvelons toutes nos condoléances à leurs familles

Nous tenons tout particulièrement à remercier Jean RABIER, pour son dévouement. En effet, en qualité de porte-drapeau, il représente notre section aux différentes manifestations patriotiques ainsi qu'aux obsèques de nos camarades.

Afin de garder un certain dynamisme, nous organisons chaque année deux concours de belote, à la Salle des Associations. Cette activité attire beaucoup de monde et fait toujours salle comble. Ce qui permet à notre trésorerie de se maintenir.

La cérémonie du 11 novembre s'est terminée, cette année, par un repas à Saint-Dyé, au Manoir de Bel Air. Ce fut un très bon moment pour tous.

Nous pouvons dès maintenant vous annoncer que le prochain Congrès UNC AFN aura lieu à Mondoubleau, le 21 Juin 2009.

L'ensemble du bureau se joint à moi afin de vous renouveler leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2009 : Santé, Bonheurs, Joies....

Le Président
M. Boulet



SALLE DES ASSOCIATIONS

Cette salle est à votre disposition pour vos réunions, repas de famille, vin d'honneur....

Elle peut contenir 80 personnes assises.

Les tarifs sont les suivants :

Pour les habitants de la commune :

- 50 € pour une demi-journée
- 110 € pour une journée
- 180 € pour deux journées

Pour les personnes hors commune :

- 65 € pour une demi-journée
- 150 € pour une journée
- 250 € pour deux journées

Chauffage : 30 € par jour pendant la période du 15 septembre au 30 avril.

Un chèque de caution de 160 € est demandé à la remise des clés.

Pour vos réservations, n'hésitez pas à composer le 02 54 46 82 39.



RETENEZ BIEN CES DATES

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2009

Dates	Heures	Manifestations	Organisateurs	Lieux
11 Janvier	15 H 00	Fête de la Nouvelle Année	Apollos	Saint-Denis-sur-Loire Salle des Associations
31 Janvier	13 H 30	Concours de belote	Anciens Combattants	Saint-Denis-sur-Loire Salle des Associations
1er Février	14 H 30	Jeux de Société	Association des Parents d'Elèves	Villerbon
14 Février	Après-midi	Boom des Enfants	Apollos	Saint-Denis-sur-Loire Salle des Associations
21 Mars	Matin	Nettoyage des Bords de Loire	Maison de la Loire et relais locaux	Saint-Denis-sur-Loire
29 Mars	14 H 00	Concours de belote	Association des Parents d'Elèves	Villerbon
28 Mars	Soirée	Concert	Ecole Intercommunale les Amis de la Musique	Saint-Denis-sur-Loire Eglise
28 Mars	Soirée	Théâtre	Apollos	Saint-Denis-sur-Loire Salle des Associations
29 Mars	Après-midi	Théâtre	Apollos	Saint-Denis-sur-Loire Salle des Associations
4 Avril	Soirée	Théâtre	Apollos	Saint-Denis-sur-Loire Salle des Associations
5 Avril	Après-midi	Théâtre	Apollos	Saint-Denis-sur-Loire Salle des Associations
17 Avril	21 H	Soirée Tarot	Comité des Fêtes	Saint-Denis-sur-Loire Salle des Associations
18 Avril	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Age	Saint-Denis-sur-Loire Salle des Associations
17 Mai	Après-midi	Pétanque	Apollos	Saint-Denis-sur-Loire
7 Juin	Matin	Randonnée Pédestre	Comité des Fêtes	Saint-Denis-sur-Loire
20 Juin	Soirée	Guinguette	Apollos et Comité des Fêtes	Saint-Denis-sur-Loire
28 Juin	14 H 00	Fête de l'Ecole	Association des Parents d'Elèves	Villerbon
Septembre	Journée	Concours photos	Comité des Fêtes	Saint-Denis-sur-Loire Salle des Associations
18 Octobre	Journée	Brocante	Comité des Fêtes	Saint-Denis-sur-Loire
12 Décembre	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Age	Saint-Denis-sur-Loire Salle des Associations

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE HIER, SAINT-DENIS-SUR-LOIRE AUJOURD'HUI.

Cette rubrique vous racontera des anecdotes glanées par vos élus au gré des rencontres . Vous avez quelque chose à raconter ?
Ne nous attendez pas ! Venez à nous !.

Les perce-neige des bords de Loire

Thérèse BESNARD nous raconte :

« Ma belle-mère ramassait déjà des perce-neige ; elle partait le matin dans les bois avec deux grands paniers et faisait ses bouquets avec son mari tout l'après-midi et en soirée. J'ai fait la même chose avec Raymond. On descendait au lavoir des Mées (par la route des perce-neige) pour entrer dans le bois par la brèche.



Il fallait mettre 100 fleurs avec 2 grandes feuilles de lierre ; on nouait avec du raphia. On apportait seulement une partie des fleurs dans la cuisine et on les recouvrait d'un chiffon mouillé pour qu'elles ne s'ouvrent pas avec la chaleur. On couchait ensuite les bouquets sur une claie à pruneaux à la cave. D'autres les rangeaient debout dans une bassine contenant un peu d'eau.

On avait un ramasseur : Monsieur TRIMOUILLET qui habitait Macé. Il venait tous les deux jours chercher les bouquets. J'ai encore les prix de 1977 : 1,20 franc le bouquet en début de saison et 0,80 franc en fin de saison. Cette année-là, le 22 janvier j'avais fait 68 bouquets, dans le mois plus de 500.

Les gens ramassaient aussi des oignons pour les revendre et cela leur rapportait plus. Bouquets et oignons étaient envoyés en Angleterre. »

Il y a toujours des promeneurs qui viennent admirer et cueillir un bouquet de perce-neige mais plus question d'arracher des oignons : sachez le, c'est interdit !

Thérèse a entraîné ses amis du Club du Bel Âge à aller faire la cueillette un jeudi de janvier et après leur goûter, ils ont confectionné les bouquets !
Nous avons immortalisé cette réalisation (voir photo).

Le ramasseur n'est pas passé... chacun a donc pu fleurir sa maison.

Propos recueillis par Marie-Ange.

Harmonie

C'est plus qu'une oasis : un coin de paradis
Il est tout près d'ici, au cœur de St-Denis
Et je m'attarde là .. comme enivrée de roses
Le temps ne compte plus les soupirs et les pauses.

Le lieu-dit est ourlé d'un chemin vicinal
Le pied juste posé dans l'antre peu banal
Tinte en point d'orgue autant que dans le chant la ronde
La maison de poupée est en bois, toute ronde.

Un trottoir éternel contourne le logis
Qui sait où il commence, qui sait où il finit ?
Le petit salon clair ouvre au ciel sa rotonde
Il invite à s'unir les mains dans une ronde.

Le maître de céans dans son for intérieur
Arpège au vague à l'âme un défi au bonheur
Car à cor et à cri, à tout venant il sonne
La biche apprivoisée au charme s'abandonne.

Entre le ciel et l'eau l'étang de Montperché
Mire une cathédrale où le son ricoché
Vibre dans l'air moubant et tout au ras de l'onde
La voix du cor arrive à transformer le monde.

Claudette Louchart

Ce poème écrit par Claudette Louchart, habitante de La Chaussée Saint-Victor, est un hommage à Saint-Denis-sur-Loire, le hameau de Macé, la « maison ronde » de Charles Conord

Il est chanté sur le CD « Harmonies Profondes », Cor des Alpes et Grandes Orgues, dont vous nous avons fait écho dans le Trait-d'Union de Janvier 2009.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Agathe SIMON	24 janvier 2008
Victor CARDON	25 janvier 2008
Louis LECLER	25 mars 2008
Mélanie SOULAINÉ	27 avril 2008
Juliette LEROY	15 août 2008
Lina CHEREAU-WARDEGA	20 janvier 2009



MARIAGES :



Sébastien SOULAINÉ et Nathalie GRANGER	13 août 2008
Nicolas PAPON et Émilie THIBAUT	20 septembre 2008
Olivier GIBIER et Inès CROSNIER	27 septembre 2008

DECES :

Jean STEINMETZ	2 janvier 2008
Mykhaylo FAK	2 février 2008
Renée CAZIN née ALLIOT	14 mars 2008
Micheline JOUANNEAU née CHAVEAU	2 avril 2008
Claude GANDON	5 août 2008
Charles QUENEAU	10 août 2008
Mauricette BLIN née BOURREAU	15 septembre 2008
André LEGRAS	20 septembre 2008
Denis CROSNIER	23 septembre 2008
Marcel ROMANGER	28 octobre 2008
Dany PRIEUR	15 janvier 2009
Henriette REBER	26 janvier 2009



MEMENTO DE VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Pour l'établissement d'une carte d'identité ou son renouvellement, vous devez vous présenter au secrétariat de la mairie muni des pièces suivantes :

- un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander dans la commune de votre lieu de naissance),
- 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom, SAUR ...),
- la copie de la carte d'identité en votre possession.

La carte nationale d'identité reste gratuite. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2009, lorsque la précédente carte ne peut être présentée au guichet de la mairie (perte ou vol), tout renouvellement est soumis à un droit de timbre de **25 euros**.

PASSEPORT

Pour l'établissement d'un passeport ou son renouvellement, vous devez vous présenter au secrétariat de la mairie muni des pièces suivantes :

- un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois (à demander dans la commune de votre lieu de naissance),
- 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom, SAUR ...),
- la copie de votre carte d'identité en cours de validité,
- l'ancien passeport (en cas de renouvellement).



TARIFS : 88 euros pour une personne majeure
 44 euros pour un mineur âgé de 15 à 18 ans
 19 euros pour un mineur âgé de moins de 15 ans

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Une autorisation de sortie du territoire est obligatoire pour tout mineur se rendant dans un des pays de l'Union Européenne sans être accompagné de ses parents. S'il est titulaire d'un passeport en cours de validité, il n'a pas besoin d'une autorisation de sortie du territoire.

L'autorisation de sortie du territoire ne comporte pas de photo d'identité. Elle n'a de valeur que présentée avec la carte nationale d'identité. Elle est gratuite.

Comment l'obtenir ? La personne qui détient l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) devra se rendre **en personne** à la mairie de son domicile munie des documents suivants :

- une pièce d'identité,
- la carte nationale d'identité (en cours de validité) du mineur,
- pour les parents mariés : le livret de famille tenu à jour,
- pour les parents non-mariés : l'acte de naissance de l'enfant mentionnant la reconnaissance des parents,
- s'il y a lieu, la décision de justice (jugement de divorce ou de séparation) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale.



DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE

Sa délivrance est possible suite à la perte, à un vol, à une détérioration de l'original, à un changement d'état civil ou d'adresse.

Vous devez vous présenter au secrétariat de la mairie muni des pièces suivantes :

- 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe,
- le récépissé de déclaration de perte ou de vol délivré par un service de police ou de gendarmerie,
- le permis de conduire détérioré à remplacer,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom, SAUR ...),
- un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille),
- pour les étrangers, un justificatif de résidence en France (carte de séjour temporaire ou carte de résident).



RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

Vous sollicitez le renouvellement des catégories suivantes : E(b), C, E(c), D ou E(d).

Vous devez passer la visite médicale, à laquelle vous êtes astreint, au cabinet d'un médecin agréé par le Préfet dont le nom figure sur une liste qui peut vous être communiquée par la Préfecture ou la Mairie de votre lieu de domicile.

Il vous appartient ensuite de prendre directement rendez-vous avec le médecin que vous aurez choisi en excluant votre médecin traitant.

Vous devrez vous munir de :

- 3 photographies d'identité, aux normes, identiques et récentes, faites chez un photographe,
- de votre permis de conduire et des éventuelles pièces médicales vous concernant,
- d'un imprimé « Certificat Médical » (qui vous sera remis par la Préfecture ou la Mairie) rempli par vos soins.

Le montant de cet examen est payant. S'agissant d'un examen de prévention pour le renouvellement du permis de conduire, il n'est pas pris en charge par la Sécurité Sociale.

OBTENTION D'UNE CARTE GRISE

Vous venez d'acheter un nouveau véhicule ou vous avez changé d'adresse.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

↳ Demander une nouvelle carte grise dans un **délai de 15 jours** à compter de l'achat du véhicule ou du changement d'adresse.

Où ?

↳ à la Préfecture de votre département ou à la mairie de votre lieu de résidence.

DOCUMENTS A PRODUIRE A L'ADMINISTRATION :

➤ *Si vous venez d'acheter un nouveau véhicule :*

- demande de transfert de carte grise (qui se trouve au dos du certificat de vente),
- l'ancienne carte grise barrée, avec la mention « vendu le ... » suivie de la signature du (ou des) vendeur(s),
- le certificat de passage au contrôle technique si le véhicule a plus de 4 ans,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom, SAUR...),
- une copie de la carte d'identité,
- un chèque correspondant au tarif des cartes grises, en vigueur (défini selon l'âge et la puissance fiscale du véhicule).

➤ *Si vous avez changé de domicile :*

- demande de modification de carte grise,
- l'ancienne carte grise,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom, SAUR...),
- une copie de la carte d'identité

Procédure gratuite

Prévention des risques : Le DICRiM



Le DICRiM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document qui permettra à chacun de prendre connaissance et d'appréhender la nature des risques existant à Saint-Denis-sur-Loire.

Il vous permettra de vous familiariser, à travers sa lecture, avec les consignes de sécurité et les moyens d'alerte définis par les autorités.

L'objectif principal est de permettre à chacun de réagir et de se protéger le plus efficacement possible en cas de nécessité.

Obligatoire dans les communes sous la menace d'un risque majeur depuis le 13 septembre 2007, notre Commune se devait, d'une part de se mettre en accord avec la législation, mais aussi, et surtout, d'informer le plus largement possible des risques potentiels sur Saint-Denis-sur-Loire.

Un groupe de trois conseillers municipaux (Christophe ROCHEREAU, Loïc FONTAINE et Benoit SIMONNIN) s'est mis au travail. Ils sont bien aidés dans cette lourde tâche par Agglopolys. En effet, une convention avec la ville de Blois a été passée afin que cette dernière mette à disposition des communes Alexandre PRINET, responsable de sa cellule « Risques ». C'est avec son aide précieuse que le travail a commencé.

Les risques majeurs qui concernent Saint-Denis-sur-Loire sont les risques d'inondation (crue de la Loire) et de transports de matières dangereuses (Autoroute A10, RD 2152, voie ferrée et pipeline). Nous avons également choisi de vous informer, compte tenu de la proximité de la centrale de Saint-Laurent, sur le risque nucléaire.



Parallèlement à la rédaction du DICRiM, le groupe travaillera également à celle du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) de la Commune.

La mise en œuvre du plan communal de sauvegarde répond aux nouvelles obligations légales telles que :

- Le recensement des « risques connus » et des « moyens disponibles » ;
- La détermination des « mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes » ;
- La fixation de « l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité » ;
- Les modalités de « mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population ».

Pour conclure sur ce sujet :

- La rédaction, la publication et la mise à disposition des habitants de ces deux documents ont un but préventif. Il ne s'agit pas surtout pas d'inquiéter la population mais au contraire de la rassurer face à certains risques qu'ils ne peuvent pas ignorer.



- **Afin de personnaliser nos documents, nous sommes à la recherche de documents, photographiques notamment, sur Saint-Denis-sur-Loire sous la neige, après une tempête, « sous les eaux »... Si vous disposez de ce genre de photos, merci de nous le faire savoir et, le cas échéant, de nous les déposer en Mairie. Nous en ferons des copies avant de vous les restituer.**

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles:

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats), les conflits sociaux (émeutes,...) non traités dans ce document.



Pour que les animaux restent nos amis !

Nous sommes de plus en plus souvent sollicités par des dionysiens pour des interventions auprès de propriétaires d'animaux indéclicats. En fonction du contexte et des circonstances, l'adjectif « indéclicat » s'appliquant aux animaux ou... aux propriétaires.

En effet, nous sommes alertés sur des aboiements réellement gênants pour le voisinage, des intimidations, agressions voire morsures de chiens sur les personnes, des crottes de chiens et du crottin de cheval devant nos portes et portails !

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir gérer, « en bon père de famille » et dans le respect des lois et règlements en vigueur, vos animaux préférés !

RAPPEL CONCERNANT LES CHIENS SUSCEPTIBLES D'ETRE DANGEREUX :

Quelle est la liste des chiens susceptibles d'être dangereux ?

- 1^{ère} catégorie : les chiens d'attaque
- 2^{ème} catégorie : les chiens de garde et de défense

1^{ère} catégorie - les chiens d'attaque

Relèvent de la première catégorie, les chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races :

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (ces deux types de chiens sont communément appelés "pit-bulls"),
- Mastiff, communément appelés " boer-bulls ",
- Tosa.



2^{ème} catégorie : les chiens de garde et de défense

Relèvent de la deuxième catégorie les chiens suivants, inscrits au livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture :

- les chiens de race Staffordshire terrier,
- les chiens de race American Staffordshire terrier,
- les chiens de race Rottweiler,
- les chiens de race Tosa.

Relèvent également de la seconde catégorie les chiens ressemblant aux chiens de race Rottweiler, non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture.

Le propriétaire ou le détenteur d'un chien inscrit sur la liste des chiens susceptibles d'être dangereux doit remplir un **dossier de déclaration** à la mairie du lieu de résidence du propriétaire de l'animal ou, quand il diffère de celui de son propriétaire, du lieu de séjour habituel de l'animal.

En tout état de cause, que le chien soit classé dans une des catégories précitées ou non, en aucun cas il ne doit mettre en danger la sécurité d'autrui ni être une gêne pour le voisinage. Si chacun de nous doit pouvoir accepter quelques désagréments ponctuels, il va de soi que le devoir de chacun dans l'éducation et la gestion de son animal domestique, quelle que soit sa taille, doit être compatible avec les notions de respect du droit, des personnes et des biens.

Tout manquement à ces quelques règles de bon sens et de savoir-vivre est susceptible d'être sanctionné à fortiori s'il s'avérait pouvoir être dangereux pour les personnes.



L'ADSL à Saint-Denis-sur-Loire



44 foyers dionysiens sont aujourd'hui encore inéligibles à l'Internet « Haut débit ». Le Conseil Général de Loir-et-Cher s'est engagé courant 2008 à ce que la plupart des zones noires du Département soient supprimées avant la fin de 2009. Une première tranche de travaux a déjà été réalisée en 2008 sur certaines communes. Nos voisins de Villerbon, par exemple, ont pu profiter de cette première tranche.

Cependant, afin que les investissements importants nécessaires à ces travaux soient justifiés, le Conseil Général de Loir-et-Cher réalise une enquête pour sonder chacun des foyers concernés. **Cette enquête est parvenue en Mairie.** Elle vise à recenser les engagements de souscription à un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès Internet haut débit dans l'hypothèse où les travaux seraient réalisés.

Est-ce à dire que ces derniers ne seront engagés que si un nombre « suffisant » de dionysiens se manifeste positivement ? Nous le craignons. Certains diront qu'il s'agit d'une N^{ième} enquête sur la question. Certes ! Cependant, la volonté du Conseil Général est claire dans son engagement, pour preuve les travaux déjà réalisés, et cette enquête émane aujourd'hui de ses services. Alors, ne laissons pas passer l'occasion de sortir Saint-Denis-sur-Loire de son isolement en matière de technologies de l'information !

- Si vous êtes dans l'impossibilité aujourd'hui d'utiliser Internet dans de bonne(s) condition(s) de débit ;
- Si vous n'avez pas actuellement d'abonnement Internet pour les mêmes raisons ;
- Si vous n'avez pas encore réfléchi à la question mais que vous vous dites qu'il est temps de le faire...



Nous vous demandons de venir en Mairie compléter l'enquête dans les plus brefs délais.

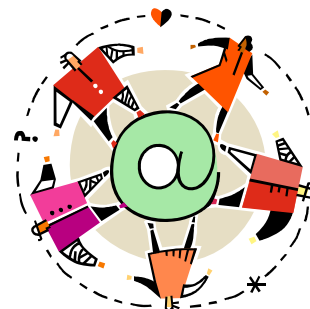
Il y va de l'intérêt de chacun de nous, donc de l'intérêt collectif.



Nous vous en remercions par avance.



Remarque : L'équipement que mettra en place le Conseil Général est destiné aux foyers aujourd'hui inéligibles à l'Internet haut débit. Ils devraient ensuite pouvoir bénéficier d'un accès à 2 mb/s. En revanche, ceux qui à l'heure actuelle ont déjà accès au « haut débit » à 512 ko/s (le RE-ADSL) ne devraient pas voir leur situation s'améliorer. Malheureusement !



LES GESTES À FAIRE ET CEUX À ÉVITER !

Avant utilisation

Vérifier visuellement que l'emballage ait été correctement assemblé.
Utiliser l'emballage uniquement lorsqu'il est totalement assemblé.
Poser l'emballage sur une surface plane, rigide et sèche.
Stocker l'emballage à l'écart d'une source de chaleur, dans un endroit ventilé.
Ne jamais re-capuchonner une aiguille !



Pendant l'utilisation

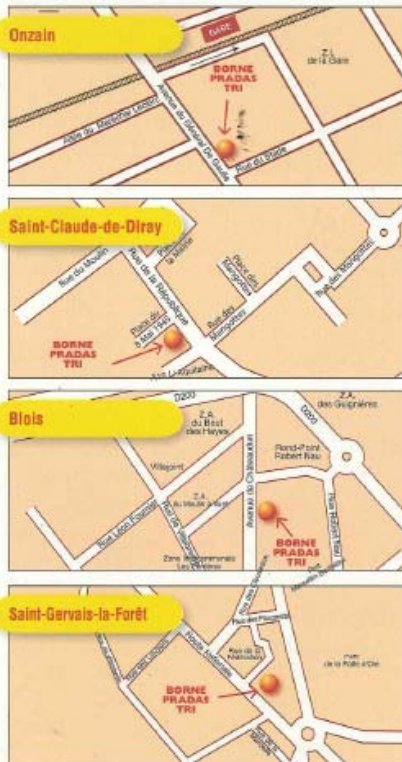
Ne jamais laisser l'emballage à portée des enfants.
Ne jamais forcer pour introduire les déchets.
Ne jamais introduire tout ou partie de la main dans l'emballage pour faciliter le passage des déchets.
Vérifier visuellement si les déchets antérieurs sont complètement tombés.
Introduire les aiguilles et autres, en engageant le côté piquant en premier.
Respecter le niveau de remplissage.
Activer la fermeture temporaire après chaque utilisation.



Après utilisation

L'emballage est plein lorsque la limite de remplissage est atteinte.
Activer la fermeture définitive du fabricant.
Ne jamais tenter de ré-ouvrir un emballage fermé définitivement.
Vérifiez qu'un code à barres soit collé sur le conteneur avant le dépôt au PRADAS® Tri.

Lieux de dépôt



Un doute... Une question ? Adressez-vous à votre pharmacien partenaire ou contactez le :

N° Indigo 0 820 207 240

Service collecte des déchets : **Agglopolys 02 54 56 37 22** **Val-Eco 02 54 74 62 53**

CONTEXTE

Les personnes en auto traitement se trouvent contraintes de générer des déchets particuliers issus la plupart du temps d'auto-injections, (seringues...).

Ces déchets de soins, lorsqu'ils sont mélangés aux déchets ménagers, présentent des risques pour le patient et son entourage, les usagers de la voie publique et les agents de collecte et de tri des ordures ménagères.

Afin de collecter ces déchets et d'en limiter ainsi les risques liés à leur caractère infectieux, il nous fallait les traiter de manière spécifique.

Agglopolys et Val-Eco ont donc décidé, avec le soutien financier du Conseil Général du Loir-et-Cher, de mettre gratuitement à la disposition des particuliers, un service d'élimination réglementaire, en partenariat avec les pharmacies du territoire.

En espérant ainsi apporter un service supplémentaire à ceux qui doivent suivre à domicile des traitements souvent contraignants, nous comptons sur la participation de tous pour la pleine réussite de cette initiative.

UNE SOLUTION POUR ÉLIMINER VOS DÉCHETS DE SOINS

Agglopolys et Val-Eco mettent à votre disposition un SERVICE GRATUIT vous permettant d'éliminer vos déchets de soins (aiguilles, lancettes, etc...). Les pharmacies partenaires vous remettent le contenant. Une fois plein vous le déposez au PRADAS® Tri.

“ Ne jetez plus vos déchets de soins avec les ordures ménagères mais utilisez les contenants réglementaires ”

Le circuit de vos déchets de soins



Dépôt et stockage - Accessible 7j/7 - 24h/24

- A Onzain : Avenue du Général de Gaulle
- A Saint-Claude-de-Diray : Place du 8 Mai
- A Blois : Déchetterie Nord, Avenue de Châteaudun
- A Saint-Gervais-la-Forêt : Route Nationale

Collecte par un collecteur agréé

Traitement : incinération dans l'usine d'Arcante à Blois

PARTICULIERS EN AUTO-TRAITEMENT

Comment éliminer vos déchets de soins !



LA MARCHÉ À SUIVRE

Retirez gratuitement votre contenant muni d'un code barre

Auprès des pharmacies partenaires d'Agglopolys et Val-Eco (Les pharmacies ne collectent pas les contenants pleins).



Mettez vos déchets dans votre contenant

Chez vous, déposez vos déchets de soins dans le contenant. Dans les trois mois au plus tard, apportez-le au PRADAS® Tri.



Faites votre dépôt au PRADAS® Tri

Présentez le code à barre devant le scanner.



Quand le buzzer sonne, ouvrez la trappe et faites votre dépôt. Refermez la trappe.



Récupérez votre ticket, il vous permettra de retirer votre prochaine boîte à aiguilles.





PREFECTURE DE LOIR ET CHER
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Résultats à afficher en mairie

Blois, le 4 novembre 2008

Reçu en Mairie le :

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
Mairie
41000 ST DENIS SUR LOIRE

07 NOV. 2008

COMMUNE DE ST DENIS SUR LOIRE

Installation	UDI 000587	ST DENIS SUR LOIRE	Prélèvement	00032704
Point de surveillance	S 0000000857	SECTEUR DE MACE	Prélevé le :	mercredi 22 octobre 2008 à 09h40
Localisation exacte		MR GOLLANDEAU - 16 RUE MURATON - RO	par :	CARSO CLAUDE BOUDIAS
Commune		SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	Type visite	D1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	14,1 °C				25,00
Chlore libre	0,12 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,12 mg/LCl ₂				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1N03 Code SISE de l'analyse : 00038312 Référence laboratoire : LSE0810-20406

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Coloration après filtration simple	<5 mg/L Pt				15,00
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (dilution à 25°C)	<i>N.M. dilut.</i>				3,00
Odeur (qualitatif)	1 qualit.				
Saveur par dilution à 25°C	<i>N.M. dilut.</i>				3,00
Saveur (qualitatif)	1 qualit.				
Turbidité néphélocimétrique NFU	0,18 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,7 unitéPH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	543 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	34,5 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00032704)

Eau conforme en bactériologique et physico-chimique au regard des paramètres analysés.

Pour la directrice,
l'ingénieur d'études
sanitaires

Christophe CHAUVREAU

Affiché
le 07.11.08



Direction des services fiscaux de Loir-et-Cher
10, rue Louis Bodin
41026 BLOIS CEDEX

Mme ou
M

41000 SF

Affaire suivie par Isabelle GLOMERON
Chargée de communication
Tél : 02 54 55 70 12

A Blois, le 7 avril 2008

Madame, Monsieur le Maire,

Notre administration est engagée dans une démarche de modernisation et de simplification de ses services afin de mieux les adapter aux attentes des usagers.

Nous souhaitons notamment offrir aux particuliers un interlocuteur unique, compétent pour les impôts d'Etat et pour les impôts locaux.

Ainsi, à compter du 7 avril 2008, le centre des impôts de BLOIS devient l'interlocuteur des particuliers pour la gestion de tous les impôts locaux afférents aux biens situés sur votre commune.

Les coordonnées de ce service sont les suivantes :

Centre des impôts de BLOIS

Adresse : 10 rue Louis BODIN
41026 BLOIS CEDEX

Tél. : 02 54 55 70 80

Courriel : cdi.blois@dgi.finances.gouv.fr

Réception : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15

Dans ce contexte, le contrôleur du Centre des impôts participera, aux lieu et place du géomètre, à la commission des impôts directs de la commune. A cet égard, une demande de désignation des membres de cette commission, dans le cadre du renouvellement suite aux élections municipales, vous est adressée par courrier séparé.

Bien entendu, afin d'assurer une transition dans les meilleures conditions possibles, les géomètres pourront accompagner leurs collègues lors des premières réunions.

En espérant que cette nouvelle organisation saura vous apporter toute satisfaction, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice des Services fiscaux

Bernadette HORTOS
Directrice divisionnaire